Annexe 6 : Référentiel ECOVALLÉE QUALITE

EPA | NICE
ÉCOVALLÉE

ÉCO-EXEMPLARITÉ

REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE POUR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE
DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION DANS LA PLAINE DU VAR

PROJETS NEUFS, RÉHABILITATION ET RÉNOVATION MILLESIME 2022

ÉCOVALLÉE QUALITÉ

www.ecovallee-plaineduvar.fr

EPA | NICE
ÉCOVALLÉE

Depuis que le statut d'Opération d'Intérêt National a été conféré à la plaine du Var et ses coteaux, en 2008, nous poursuivons l'objectif de faire de cet espace stratégique, au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur, un territoire démonstrateur des politiques du Grenelle de l'environnement et de la transition énergétique à l'échelle nationale, une Ecovallée. L'essor de ces 10 000 hectares se fait sur des bases éco-exemplaires, conciliant attractivité économique et développement durable.

Pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie environnementale ambitieuse, l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA), chargé de conduire cette Opération d'Intérêt National, a créé en 2013 son propre référentiel environnemental, appelé « Ecovallée Qualité ». Adapté aux spécificités du territoire, il précise les objectifs à atteindre par les opérateurs, privés comme publics, dans le cadre de projets d'aménagement et de construction. Il leur propose, par ailleurs, des solutions concrètes pour atteindre un niveau exigeant de performance environnementale. C'est également un outil évolutif, mis à jour chaque année pour tenir compte des évolutions règlementaires, des ambitions en matière de développement durable du Ministère et des retours d'expérience des opérateurs qui le mettent en œuvre. Il s'intègre parfaitement dans les documents règlementaires locaux : il est, notamment, rendu obligatoire par le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain pour toute construction de plus de 500 m² de SDP située dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National.

Aujourd'hui, après neuf années d'existence, ce sont plus de 150 opérations d'aménagement et de construction, sur l'ensemble du territoire de l'OIN, qui appliquent ce référentiel. Les résultats sont là : ce sont notamment les trois-quarts des opérations qui obtiennent de meilleures performances que celles fixées par la règlementation thermique en vigueur, plus de la moitié des besoins énergétiques d'un projet en moyenne qui est couverte par les énergies renouvelables, en moyenne le tiers de la surface de terrain d'une opération qui est dédié à des surfaces végétalisées.

Ces performances sont louables et les actions vertueuses menées par l'ensemble des intervenants de l'acte de bâtir doivent être poursuivies, les exigences de qualité environnementale relevées. C'est ainsi qu'ensemble, acteurs parapublics et privés, nous pourrons répondre aux enjeux climatiques et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

PHILIPPE PRADAL

Président du Conseil d'Administration de l'EPA Nice Ecovallée

Adjoint au Maire de Nice

Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Sommaire

Pour résumer 6

Chapitre introductif 8
Origine du référentiel ECOVALLEE QUALITE 9
Objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE 10
Positionnement du référentiel ECOVALLEE QUALITE par rapport au contexte réglementaire et autres documents existants 10

Présentation générale de la démarche 12
Contenu du référentiel ECOVALLEE QUALITE 13
Où se situe-t-il par rapport à la démarche globale de l'O.I.N. ? 13
A qui s'adresse le référentiel ECOVALLEE QUALITE? 13
Quels sont les projets concernés par ce référentiel? 13
Quelles sont les différentes phases des projets concernés par le référentiel? 14
Les modalités de mise en œuvre et de suivi de ce référentiel 15
Récapitulatif des modalités de mise en oeuvre de ce référentiel 16

Stratégie pour la qualité environnementale des projets d'aménagement et de construction dans la plaine du Var 18
Axe 1 Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire 20
Axe 2 Un territoire qui utilise les ressources de façon économe et favorise leur valorisation par des échanges locaux 20
Axe 3 Un territoire qui intègre les problématiques sociales et vise la qualité urbaine et paysagère 21
Axe 4 Un territoire d'innovation et d'expérimentation des politiques du Grenelle 22

ENTREE N°1 PAR FICHES THEMATIQUES 23
Thèmes à enjeux prioritaires 24
Système d'évaluation et de notation 25
Présentation des fiches thématiques 25
Thème n°1 : Système de management de l'opération 26
Thème n°2 : Paysage et biodiversité 30
Thème n°3 : Confort, matériaux, risques et santé 35

Thème n°4 : Energie et confort thermique 43
Thème n°5 : Eau 53
Thème n°6 : Déchets 57
Thème n°7 : Déplacements 61
Thème n°8 : Gouvernance et accompagnement 66

ENTREE N°2 PAR REFERENTIELS 66
Liste des référentiels existants à l'échelle du bâtiment 68
Liste des référentiels existants à l'échelle de l'aménagement 70
Profils minimum à atteindre pour chaque référentiel à l'échelle du bâtiment 71
Certification NF HABITAT HQE 72
Certification HQE Bâtiment Durable 73
Reconnaissance Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) 74
Certification BREEAM 76
Certification LEED 77
Profils minimum à atteindre pour chaque référentiel à l'échelle de l'aménagement 78
Reconnaissance Quartier Durable Méditerranéen (QDM) 79
Certification LEED Aménagement 81
Certification BREEAM Communities 83

Sigles 84

Glossaire 86

Annexes 92
Annexe 1 93
Annexe 2 94
Annexe 3 95
Annexe 4 96
Annexe 5 97
Annexe 6 98

Pour résumer

Pourquoi un référentiel pour la Qualité Environnementale ?

Pour énoncer clairement la stratégie pour la qualité environnementale établie pour l'Eco-Vallée et apporter une définition précise des objectifs en termes de qualité environnementale à atteindre par les opérateurs dans le cadre de leurs projets d'aménagement et de construction.

Pour favoriser l'atteinte d'un niveau d'exemplarité maximal au regard de la nature des projets de construction ou d'aménagement et de leur équilibre économique.

Pour établir les conditions à même d'entraîner les acteurs de l'acte d'aménager et de bâtir vers le niveau d'ambition souhaité pour l'Eco-Vallée autour du triptyque : Proposition– Emulation – Reconnaissance.

Où se situe-t-il par rapport aux autres documents?

Le référentiel ECOVALLEE QUALITE ne reprend pas l'ensemble des obligations réglementaires. Les opérateurs dans le cadre de leurs projets doivent recenser au préalable l'ensemble des documents réglementaires ou contractuels s'imposant aux opérations dont ils ont la responsabilité.

Il a été conçu en cohérence et en complémentarité avec des documents existants sur le territoire (DTA, Plans Climat Territoriaux du CD06, guide départemental pour la Haute Qualité Environnementale des constructions, guide d'aménagement et d'urbanisme durable –CD06/ADAAM, cahier de recommandations annexé au PLU de Nice...) et fait l'objet d'une mise à jour annuelle pour en particulier intégrer les documents s'imposant désormais aux opérateurs, notamment le PCAET MNCA 2019-2025 et le PLUM approuvé le 25 Octobre 2019. Ce référentiel s'inscrit dans une démarche plus large d'élaboration du Projet Stratégique et Opérationnel (PSO) validé le 5 juillet 2015, qui rassemble les grands principes stratégiques d'aménagement et de développement de l'Eco-Vallée.

Par ailleurs, le référentiel a été créé pour être complémentaire avec les autres démarches de qualité environnementale existantes (BDM, NF Habitat HQE, BREEAM, LEED...).

A qui s'adresse –t'il ?

Le référentiel s'adresse aux projets de plus de 500m^2 de surface de plancher situés dans l'OIN, comme imposé par le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de la Métropole Nice Côte d'Azur.

De plus, ce référentiel s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés et à l'ensemble des maîtrises d'œuvre et des entreprises parties prenantes des projets. L'objectif est de fédérer tous les acteurs autour des enjeux et des niveaux d'ambition définis pour le territoire et d'obtenir leur adhésion à un projet partagé.

Projets concernés

Projets de construction ou d'aménagement,

Neufs ou dans le cadre de requalification ou de rénovation,

Bâtiments de tous types d'usage : résidentiel, tertiaire, industriels, ...

Situés à l'intérieur du périmètre de l'O.I.N. Eco-Vallée

Portée

L'EPA utilise le référentiel ECOVALLEE QUALITE dans les opérations dont il assure la maîtrise d'ouvrage pour :

- *la conception et la réalisation des aménagements,*
- *la rédaction du volet environnemental des Cahiers de Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE), des plans guides et des fiches de cession de lots,*
- *l'appréciation du niveau d'ambition environnementale proposée dans les réponses aux appels d'offre pour la cession des charges foncières ou la réalisation d'équipements,*
- *avoir une base de négociation sur le volet environnemental de l'accompagnement des projets de construction.*

Pour tous les autres acteurs de l'acte d'aménager et de construire, le référentiel ECOVALLEE QUALITE constitue une base de reconnaissance de leur exemplarité au regard des objectifs de l'Eco-Vallée.

Modalités d'application

Possibilité d'obtenir la reconnaissance de la conformité au présent référentiel ECOVALLEE QUALITE de 2 façons :

Entrée 1 : Conformité du projet aux objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE uniquement

Entrée 2 : Conformité du projet au référentiel de qualité environnementale choisi et au référentiel ECOVALLEE QUALITE

Reconnaissance

Elle se fait à l'issue du projet par le biais du renseignement d'un tableau de bord, de fiches opérations et la mise à disposition des preuves via l'utilisation d'un outil dédié: la plateforme en ligne.

Philosophie de la démarche

La démarche se veut :

- ***Incitative*** *: Les objectifs fixés sont cohérents avec le niveau d'ambition général du territoire et la nécessité d'amener à l'excellence sans pour autant l'imposer systématiquement sur tous les volets.*
- ***Lisible et accessible par tous les acteurs*** *: Le support de ce référentiel a été conçu comme un document facile d'accès et d'utilisation, rapidement compréhensible par des acteurs non experts dans le domaine.*
- ***Souple*** *: Le dispositif n'impose pas une certification de qualité environnementale plutôt qu'une autre et, au contraire, les opérateurs disposent de la latitude de choisir une certification dans le cadre d'un panel de référentiels intégrés ou de s'inscrire dans un ensemble d'objectifs spécifiques à l'Eco-Vallée. La démarche proposée laisse également la possibilité aux opérateurs qui appliquent le référentiel ECOVALLEE QUALITE de justifier du fait qu'ils n'ont pas atteint certains objectifs en lien notamment avec la localisation géographique du projet.*
- ***Évolutive*** *: Le référentiel ECOVALLEE QUALITE évolue de façon permanente en fonction de la réglementation et du retour d'expérience sur l'utilisation de l'outil au niveau des opérations.*

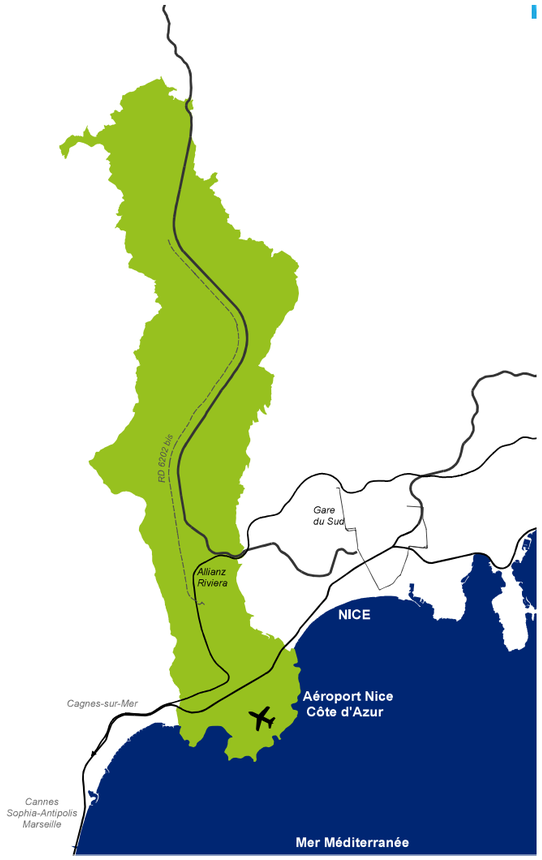

CHAPITRE
Introductif

Origine du référentiel ECOVALLEE QUALITE

La plaine du Var (10 000 hectares, 15 communes, 116 000 habitants, 10 100 entreprises, 60 000 emplois) a été reconnue par l'Etat et les collectivités locales comme le territoire azuréen permettant l'engagement d'une nouvelle phase de développement fondée sur un autre mode de croissance et de qualité de vie.

L'Etat lui a conféré le statut d'Opération d'Intérêt National » (O.I.N.) par décret du 8 mars 2008 afin que l'aire urbaine niçoise puisse accéder à un plus haut niveau de performance et de rayonnement.

Aujourd'hui, une dynamique d'aménagement et de développement, vertueuse au regard du développement durable et ambitieuse pour le positionnement international du territoire, est en marche. Elle a vocation à mener à bien un processus long de mutation pour faire de l'Eco-Vallée de la Côte d'Azur tout à la fois l'accélérateur du développement métropolitain, le démonstrateur des politiques du Grenelle et l'aménageur des espaces de vie de demain.

Conformément à la mission qui est la sienne, l'établissement public d'aménagement (EPA Éco-Vallée Plaine du Var), outil partenariat entre l'Etat et les collectivités que sont la métropole Nice Côte d'Azur, le conseil départemental des Alpes-Maritimes, le conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur, est au service de cette ambition partagée.

Quatre principes essentiels guident l'opération Eco-Vallée :

- **Premier principe - Une composition urbaine fondée sur la mixité fonctionnelle et sociale** : « Tresser » les espaces naturels et les espaces de développement sur les deux rives, rationaliser la consommation de l'espace et « remettre de l'ordre », développer une politique ambitieuse en faveur du logement, assurer une plus grande diversité de l'habitat, œuvrer pour une meilleure mixité fonctionnelle dans les espaces urbains, organiser l'urbanisation dans la plaine du Var autour d'équipements de rang métropolitain et des transports en commun, sur les deux rives ;

- **Deuxième principe - Organiser la plaine du Var au travers d'une nouvelle politique de déplacements pour une mobilité durable** : Assurer un maillage des deux rives, du nord au sud de la plaine, intéressant les différents modes de déplacement, fonder les déplacements sur les modes alternatifs à l'automobile, créer les conditions optimales des échanges entre les modes, et entre les coteaux et la plaine via un réseau de pôles multimodaux ;

- **Troisième principe - Enclencher une nouvelle phase de développement pour une métropole plus attractive, plus innovante et plus rayonnante** : Favoriser une stratégie globale de développement dans la plaine du Var, organiser une thématisation économique des principaux sites autour du principe d'innovation, faire des espaces naturels et agricoles une vraie composante d'un développement équilibré de la plaine ;

- **Quatrième principe - Réaliser un développement et un aménagement éco-exemplaires dans la plaine du Var** : intégrer la gestion des risques dans la conception de l'aménagement et des constructions de l'Eco-Vallée, replacer l'hydrologie au cœur de la stratégie d'aménagement, respecter et valoriser les espaces naturels et agricoles, préserver et restaurer les continuités écologiques, rechercher le niveau d'excellence environnementale maximum dans les projets de construction ou d'aménagement.

Ce dernier point implique ainsi de définir des niveaux d'objectifs optimaux, ambitieux mais réalistes, au regard du contexte territorial et de les décliner dans un référentiel pour la qualité environnementale de l'aménagement et de la construction dans la plaine du Var, objet de ce document.

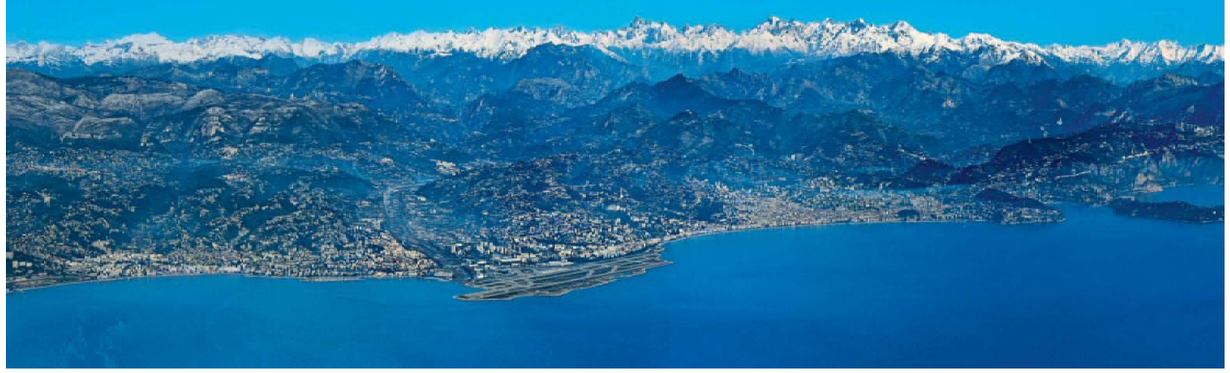

Objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE

Le référentiel ECOVALLEE QUALITE vise à énoncer la Stratégie pour la qualité environnementale de l'Eco-Vallée en fonction des enjeux propres au territoire et à apporter une définition claire des objectifs découlant de cette stratégie applicables par l'ensemble des acteurs de l'acte d'aménager et de bâtir dans le cadre des opérations dont ils ont la responsabilité. L'intérêt est bel et bien de fédérer tous les acteurs autour des enjeux et des niveaux d'ambition définis pour le territoire et d'obtenir leur adhésion à cette démarche, adhésion devant se matérialiser par une prise en compte des objectifs à atteindre au sein des projets.

Positionnement du référentiel ECOVALLEE QUALITE par rapport au contexte réglementaire et autres documents existants

Comme dans la plupart des démarches de qualité environnementale, le préalable au déploiement de ce référentiel est l'application stricte de la réglementation s'imposant aux opérations. S'agissant d'un postulat à la démarche, le référentiel ECOVALLEE QUALITE ne reprend pas l'ensemble des obligations réglementaires.

Les opérateurs, dans le cadre de leurs projets, doivent recenser au préalable l'ensemble des documents réglementaires ou contractuels s'imposant aux opérations dont ils ont la responsabilité :

- à l'échelle nationale, la loi Climat et Résilience, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGEC), la nouvelle réglementation environnementale RE 2020…

- à l'échelle locale, les documents de planification à portée réglementaire tels que la DTA, les Plans Climat Territoriaux, le PLUm, les PLH, les PDU…et d'autres démarches à caractère plus volontaire comme les Agendas 21, qui définissent la politique territoriale applicable…

  Mais également le guide départemental pour la Haute Qualité Environnementale des constructions, élaboré par le Conseil Départemental en partenariat avec tous les professionnels de la construction, dont l'objectif est de sensibiliser et d'informer sur la démarche de Haute Qualité Environnementale, les enjeux pour notre département et les exigences à respecter pour toute opération de construction ou de réhabilitation subventionnable par le Conseil Départemental.

  https://www.departement06.fr/documents/Import/devdurable-guide-construction-hqe.pdf

De plus, même si la création de l'O.I.N et la décision de définir une démarche propre pour les opérations d'aménagement et de construction propre à la plaine du Var ont toutes deux précédé les votes des lois Grenelle, les dernières réglementations applicables et consécutives à ces lois ont été prises en compte dans la conception même de ce document et, de manière logique par rapport au positionnement environnemental de l'Eco-Vallée; les objectifs qui y sont fixés peuvent aller au-delà des obligations légales et réglementaires en découlant.

A noter enfin, qu'en parallèle à cette démarche, les acteurs du territoire ont à leur disposition des outils d'information et d'aide à la planification et à la mise en œuvre opérationnelle des objectifs qui sont définis.

Les opérateurs ont notamment à leur disposition le guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans l'Eco-Vallée établi par l'EPA de la Plaine du Var en 2011 qui propose une boîte à outils. *http://www.ecovallee-plaineduvar.fr/sites/default/files/fichiers/oin_guidebiodiversite_complet_light.pdf*

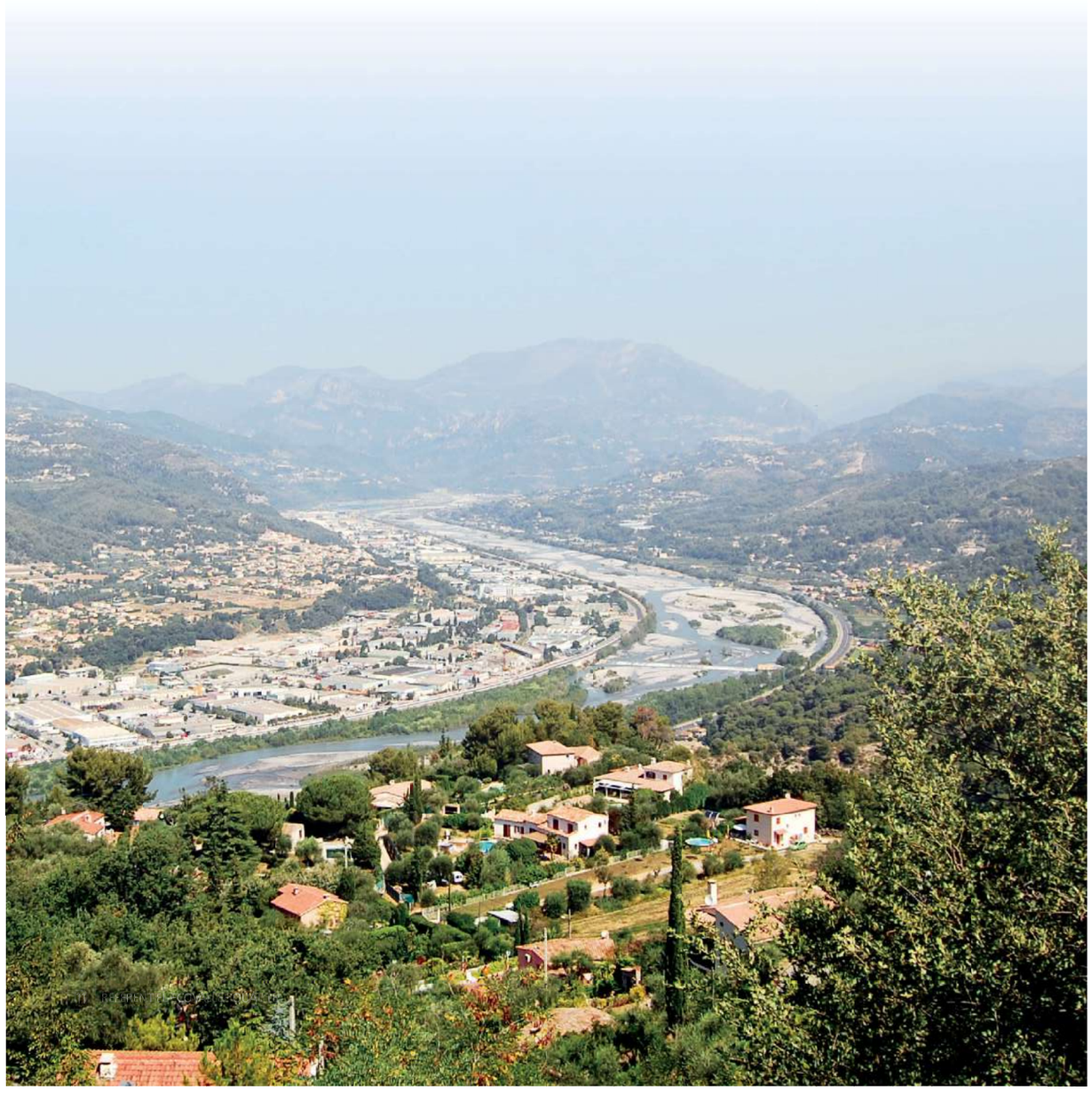

PRÉSENTATION générale de la démarche

CONTENU DU REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE

La démarche ECOVALLEE QUALITE définit les objectifs de qualité environnementale à atteindre pour les projets d'aménagement et de construction souhaitant répondre à l'ambition de l'Eco-Vallée.

En liaison avec les enjeux prioritaires, ce référentiel propose des niveaux d'ambition et des objectifs propres au territoire et communs à tous les projets.

En sus des objectifs qui y sont fixés, les maîtres d'ouvrage devront bien entendu répondre aux exigences réglementaires en vigueur pour les projets d'aménagement et de construction (accessibilité, sécurité...).

Les objectifs définis n'ont pas été territorialisés en fonction des différents secteurs et types de zones existant au sein de la plaine du Var. Pour autant, les opérateurs ont la possibilité de justifier la non atteinte d'un objectif donné si cet objectif n'est pas atteignable dans le secteur d'aménagement dans lequel ils se trouvent.

Où se situe-t-il par rapport à la démarche globale de l'O.I.N. ?

Comme toutes les grandes opérations d'aménagement et de développement, complexes et longues, l'Eco-Vallée doit pouvoir disposer de fondements stratégiques solides sans pour autant figer l'avenir. Conformément à la mission qui est la sienne, l'établissement public d'aménagement de la plaine du Var a, pour ce faire, rassemblé et formalisé dans un projet de territoire les grands principes stratégiques d'aménagement et de développement qui seront le guide de son action et le support de l'inscription dans le temps de l'ambition de l'Eco-Vallée. Cette réflexion prospective, enrichie par les démarches et projets de l'Etat, des collectivités et d'autres acteurs, pourra donc être approfondie et déclinée au fil du temps et sera mise en perspective à l'échelle de l'agglomération urbaine, du département et en complémentarité du développement de Sophia Antipolis..

L'application du référentiel ECOVALLEE QUALITE s'inscrit dans cette démarche plus large de projet de territoire en déclinant les ambitions et objectifs des politiques publiques à partir des enjeux transversaux propres au territoire.

A qui s'adresse le référentiel ?

Ce document s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics et privés, à la maîtrise d'œuvre associée aux projets d'aménagement et de construction et aux entreprises en charge des réalisations.

L'objectif est de fédérer tous les acteurs autour des enjeux et des niveaux d'ambition définis pour le territoire et d'obtenir leur adhésion à un projet partagé.

Quels sont les projets concernés par ce référentiel?

Ce document s'applique à la fois à l'échelle du bâtiment (construction dans sa parcelle) et à l'échelle des opérations d'aménagement (zone d'aménagement, quartier, lotissement...). Plus précisément la démarche ECOVALLEE QUALITE concerne l'ensemble des opérations de construction, de réhabilitation et de rénovation tant dans le domaine du bâtiment que de l'aménagement, situées à l'intérieur du périmètre de l'O.I.N..

Il peut s'appliquer aux bâtiments de tous usages et notamment pour :

- les maisons individuelles et les logements collectifs,
- les bureaux et les commerces,
- les établissements de santé,
- les industries,
- les bâtiments d'enseignement : écoles, collèges, lycées, universités...
- les locaux d'activités.

Quelles sont les différentes phases des projets concernés par le référentiel ECOVALLEE QUALITE?

Les différentes phases des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment devant intégrer les objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE sont décrites à travers le schéma ci-dessous :

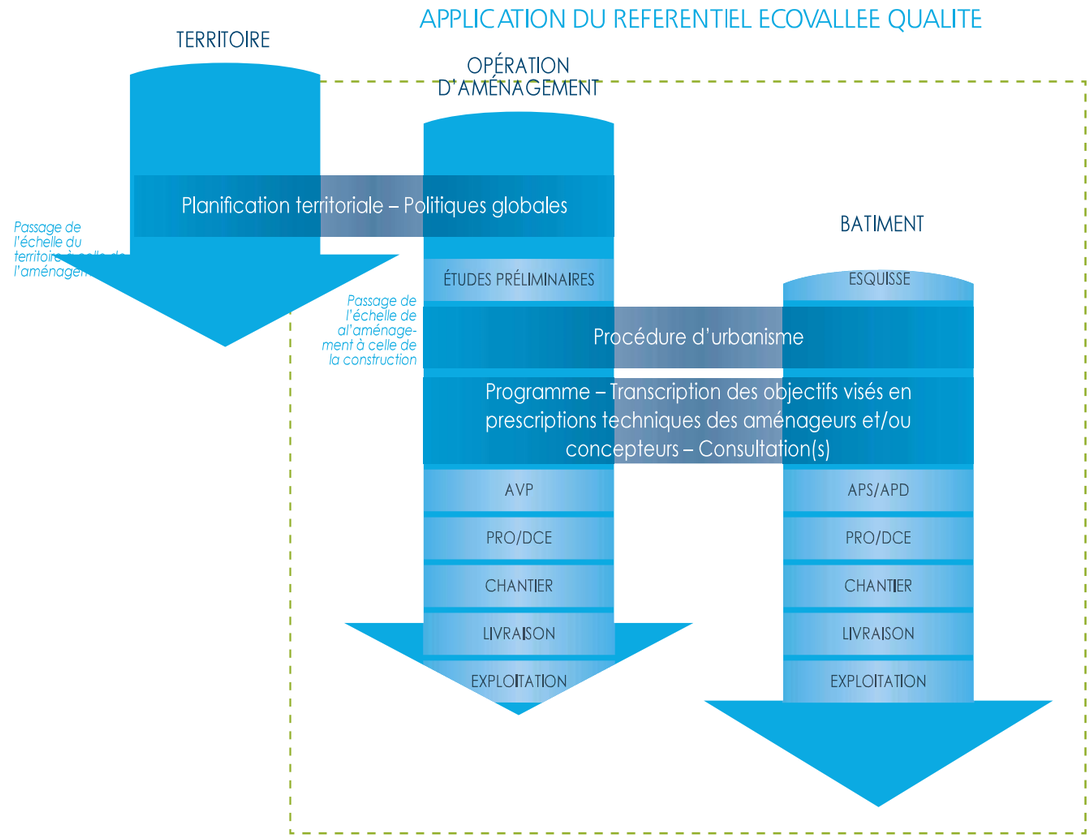

4 phases d'évaluation des opérations sont prévues pour analyser dans le détail la bonne application du référentiel ECOVALLEE QUALITE au niveau des opérations. Ces 4 phases d'évaluation sont les suivantes : Esquisse ou études préliminaires, Permis de construire ou AVP, DCE, Chantier/ Livraison.

LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE

Pour obtenir la reconnaissance de l'exemplarité d'une opération d'aménagement et de construction dans le cadre de l'Eco-Vallée, un opérateur dispose de la latitude d'appliquer le référentiel ECOVALLEE QUALITE (Entrée 1) ou le référentiel ECOVALLEE QUALITE et un second référentiel de Qualité Environnementale (Entrée 2) :

1ÈRE ENTREE : CONFORMITÉ AU REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE C'EST A DIRE AUX OBJECTIFS DECRITS DANS LES 8 FICHES THEMATIQUES, PROPRES AU TERRITOIRE DE LA PLAINE DU VAR

Le maître d'ouvrage devra traiter les 8 thématiques prédéfinies et respecter les objectifs contenus dans les 8 fiches thématiques selon un profil de performance qu'il définira en amont de l'opération.

Pour valider la bonne mise en œuvre de ces objectifs, il remettra les documents et preuves précisés dans les fiches thématiques.

Pour cela, une plateforme en ligne, avec un tableau de bord et des fiches opérations, a été élaborée afin que le maître d'ouvrage puisse suivre l'avancement du projet. Le maître d'ouvrage pourra dans ce même tableau de bord justifier du respect des objectifs du référentiel et le cas échéant des raisons ayant empêché l'atteinte de certains objectifs (Annexe 1).

La conformité de l'opération vis-à-vis de l'ensemble des objectifs liés au profil que le maître d'ouvrage aura choisi permettra d'obtenir la reconnaissance du projet en tant que projet exemplaire de l'Eco-Vallée, au niveau de performance atteint.

2ÈME ENTREE : CONFORMITÉ À UN REFERENTIEL DE QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET AU REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE

Le choix du référentiel est laissé libre parmi les certifications/ labellisations suivantes :

- Les certifications NF HABITAT HQE et HQE Batiment Durable – Référentiels français
- Les reconnaissances BDM (Bâtiments Durables Méditerranéens) et QDM (Quartiers Durables Méditerranéens) - Référentiel français
- La certification BREEAM (BRE Environmental Assessment Method) – Référentiel britannique
- La certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) – Référentiel américain

Ce choix dépendra du type de projet (réhabilitation ou neuf) et de l'usage du bâtiment (tertiaire, hospitalier, industriel, résidentiel...).

De manière à être cohérent avec la stratégie pour la qualité environnementale de la plaine du Var et avec les niveaux d'ambition de ce territoire, des profils minimum ont été déterminés pour les différentes certifications et les maîtres d'ouvrage devront prévoir des niveaux de performance supérieurs ou égaux à ces niveaux minimum (cf chapitre sur le choix d'un référentiel et niveau minimum à atteindre, à partir de la page 68).

En complément de cette démarche, le maître d'ouvrage devra répondre aux objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE .

Pour valider la bonne mise en œuvre de ces objectifs complémentaires, le maître d'ouvrage remettra les documents et preuves précisés sur la plateforme en ligne.

Cette double conformité des opérations (atteinte du profil minimum d'un référentiel existant et respect des objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE) permettra d'obtenir la reconnaissance du projet en tant que projet exemplaire de l'Eco-Vallée.

Récapitulatif des modalités de mise en oeuvre du référentiel ECOVALLEE QUALITE

Pour appliquer le référentiel ECOVALLEE QUALITE dans les opérations d'aménagement et/ou de construction, les maîtres d'ouvrage ont ainsi 2 possibilités correspondant à 2 entrées potentielles :

- 1ère entrée : Application du référentiel ECOVALLEE QUALITE en vue de l'atteinte des pourcentages de conformité requis pour le profil choisi,
- 2ème entrée : Application d'un référentiel de Qualité Environnementale existant, national ou international en vue d'une certification et application en simultané des objectifs propres au référentiel ECOVALLEE QUALITE.

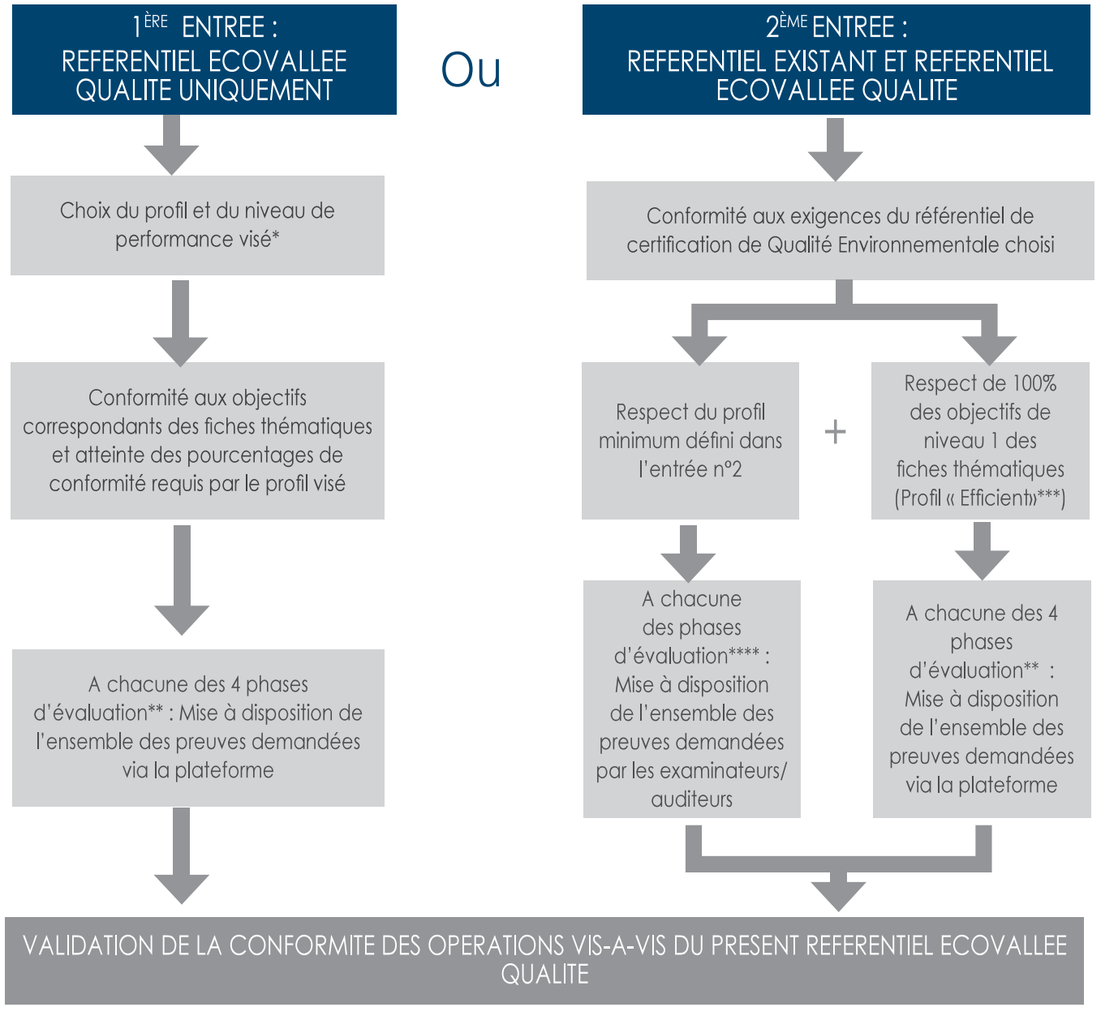

*Pour les opérations EPA dans les ZAC, le profil Excellent est exigé, et pour les opérations hors ZAC, le profil Efficient est le minimum exigé

**Phases d'évaluation de la démarche Ecovallée Qualité : Esquisse ou Études préliminaires / Permis de construire ou AVP / PRO-DCE / Chantier & Livraison. L'EPA se réserve la possibilité de solliciter le maitre d'ouvrage pour réaliser des visites en phase chantier ou à la livraison.

***Pour les opérations situées dans les ZAC, le profil Très Performant est requis au minimum

**** Phases d'évaluation propres au dispositif de certification choisi

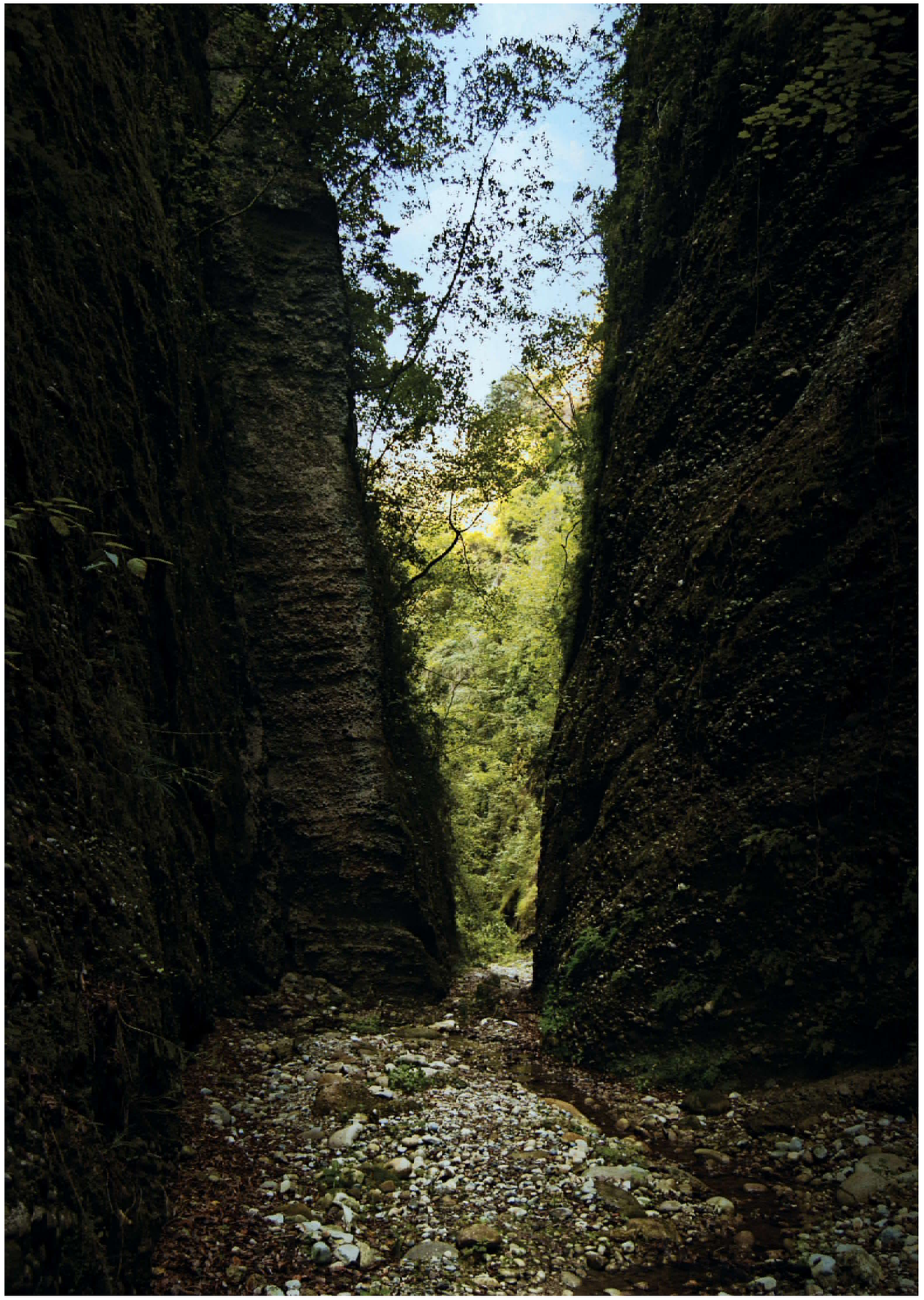

STRATÉGIE

pour la qualité environnementale des projets d'aménagement et de construction dans la plaine du Var

Le positionnement environnemental de l'opération d'intérêt national Eco-Vallée vise à développer une éco exemplarité et une urbanisation responsable en atteignant les objectifs suivants :

- Concevoir un nouvel urbanisme, innovant, durable et adapté au contexte méditerranéen
- Créer et animer un territoire de démonstration des politiques du Grenelle de l'Environnement
- Tendre vers une autonomie énergétique
- Instaurer une relation différente avec la nature, le fleuve et l'eau (vallons, canaux...)
- Organiser la plaine selon les principes de la mixité fonctionnelle et sociale et en veillant à une utilisation économe de l'espace

Dans le continuité de ce positionnement environnemental général, une stratégie pour la Qualité Environnementale applicable de façon opérationnelle pour les futurs projets d'aménagement et de construction de la plaine du Var a été définie ; elle s'articule ainsi autour de 4 grands axes :

Axe 1 Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire

Axe 2 Un territoire qui utilise les ressources de façon économe et favorise leur valorisation par des échanges locaux

Axe 3 Un territoire qui intègre les problématiques sociales et vise la qualité urbaine et paysagère

Axe 4 Un territoire d'innovation et d'expérimentation des politiques du Grenelle

Axe 1 Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire

Il s'agit de définir un mode de développement qui vise à être le moins impactant possible du point de vue environnemental au niveau de toutes les formes de production au sens large du terme, et de tous les types d'activités, qu'elles soient agricoles, industrielles ou tertiaires. C'est l'impact environnemental global (construction et exploitation, intégrant le cas échéant la déconstruction) des constructions et des aménagements nouveaux qui devra être réduit au niveau le plus bas possible.

Cet impact environnemental des constructions et des aménagements se matérialise au travers des produits utilisés et des sous-produits qu'ils génèrent durant tout leur cycle de vie.

Classiquement, on distingue 4 types d'impacts :

- les prélèvements générant un épuisement des ressources,
- les rejets à l'origine des pollutions,
- les nuisances constituant une entrave à la qualité de vie et ayant des conséquences sanitaires pour les populations présentes,
- les risques naturels accrus par une non prise en compte des fonctionnements naturels originels préalables aux aménagements.

Par voie de conséquence, la neutralité environnementale visée sur ce territoire se traduit par une volonté de réduire au maximum les prélèvements en ressources non renouvelables, les rejets, les nuisances et les risques et ceci grâce à une approche systémique et intégrée des projets.

Sur un territoire comme la plaine du Var, l'objectif de neutralité environnementale se doit d'être associée à un objectif de neutralité sanitaire de façon à ce que les projets d'aménagement et de construction ne soient pas préjudiciables du point de vue de la santé humaine.

Axe 2 Un territoire qui utilise les ressources de façon économe et favorise leur valorisation par des échanges locaux

L'Eco-Vallée de la plaine du Var constitue l'opportunité réelle de mettre en œuvre à grande échelle et de façon opérationnelle une utilisation économe des ressources disponibles sur le territoire et leur valorisation dans le cadre d'échanges locaux.

Il s'agit d'un modèle intéressant pour le développement de la plaine du Var qui met en exergue les bénéfices potentiels des interactions de proximité et les synergies possibles entre les bâtiments, les projets et les différentes activités agricoles, industrielles, tertiaires et commerciales. Il permet de favoriser une optimisation des flux physiques entre les différents acteurs économiques et de contribuer à une réduction des impacts environnementaux ainsi qu'à une exploitation économe des ressources.

De façon concrète, les échanges peuvent concerner :

- les matériaux : un projet peut recycler les matériaux issus d'une démolition et plus généralement, il est intéressant que chaque opération trouve le juste équilibre concernant la provenance des matériaux utilisés de manière à compenser l'utilisation de matériaux d'origine lointaine par un approvisionnement local au niveau de certains matériaux,

- l'énergie : un projet surproducteur d'énergie peut devenir fournisseur d'un autre projet ne bénéficiant pas de conditions aussi favorables pour produire de l'énergie ou ayant des besoins importants,
- l'eau : l'eau issue d'une utilisation non polluante peut être récupérée pour une utilisation ne nécessitant pas une qualité d'eau potable,
- les déchets : les sous-produits d'un chantier peuvent être utilisés pour un autre projet.

Ces échanges amènent à une mise en pratique des principes de réutilisation, recyclage, valorisation. En outre, dans ce mode de fonctionnement, les interactions se matérialisent par le biais de nouveaux réseaux porteurs des matières voire des informations échangées.

Ces interactions peuvent se concevoir également comme des mises en commun pour, par exemple, mettre en place des systèmes de cogénération ou encore mutualiser des réseaux ou des infrastructures en capacité d'alimenter en énergie plusieurs unités.

Axe 3 Un territoire qui intègre les problématiques sociales et vise la qualité urbaine et paysagère

Il s'agit d'un axe privilégiant l'urbanité des futurs aménagements de l'Eco-Vallée. Si les enjeux environnementaux sont essentiels dans la stratégie pour la Qualité Environnementale de la plaine du Var, ils doivent être complémentaires aux enjeux sociaux, sociétaux et de qualité de vie dans la mesure où le développement durable induit un développement harmonieux intégrant les dimensions environnementale, sociale et économique de façon équilibrée. Pour ces raisons, les principes de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle, d'optimisation du foncier ainsi que les enjeux associés à la qualité de vie (en outre génératrice de valeur au niveau des ouvrages construits) se doivent d'être pris en compte dans la planification des opérations :

- La mixité : Il s'agit de privilégier le principe d'une grande mixité et d'associer à la répartition des fonctions et des populations une certaine diversité architecturale. Cette mixité doit s'opérer à différents niveaux. Elle peut aller d'une mixité à l'îlot à des combinaisons à l'échelle de la parcelle. Les fonctions s'organisent et se répartissent de manière à partager et échanger leurs qualités réciproques. Si la mixité permet de diminuer les déplacements contraints, elle contribue également à enrichir la vie urbaine et à créer du lien social.
- La densification : Cette notion se traduit par la définition de formes urbaines variées et compactes qui contribuent à limiter la consommation du territoire et qui donnent un véritable sens à la ville, la densification étant par essence durable. En outre, en favorisant la mutualisation des espaces et des réseaux, elle contribue ainsi à réduire les ponctions de ressources et les consommations d'énergie et à offrir des transports alternatifs à la voiture.
- L'insertion paysagère : L'implantation des futures constructions doit tenir compte d'une logique d'insertion paysagère (volonté de poursuivre des corridors écologiques ou d'affirmer une continuité des espaces naturels ou bâtis...) L'insertion est également en lien avec la morphologie des constructions dans une optique de valorisation des usages, afin d'offrir par exemple des vues multiples ou de limiter les vis-à-vis.
- La qualité des espaces publics : Le durable en ville, c'est enfin prendre en compte l'importance des espaces interstitiels, c'est travailler la qualité de l'espace public et favoriser son partage, éviter le non traitement des espaces résiduels.

La prise en compte de ces aspects dans les projets contribue à mettre en valeur une qualité essentielle pour la ville durable, il s'agit du confort d'usage ou de l'urbanité de la ville, de son territoire. Un territoire durable est avant tout un territoire où les usagers ont envie de vivre et rester durablement.

Axe 4 Un territoire d'innovation et d'expérimentation des politiques du Grenelle

L'Eco-Vallée offre la possibilité de déployer et de tester les solutions environnementales les plus innovantes au service du développement urbain durable, constituant ainsi un espace de démonstration qui bénéficie d'une visibilité internationale unique. Il s'agit de développer de nouvelles compétences en favorisant l'implantation d'entreprises innovantes, de démonstrateurs de nouvelles technologies en matière de stockage et de gestion d'énergie, de centres de formation et de recherche. Les « smart grid » qui constituent une réponse technologique aux défis énergétiques spécifiques de l'Est PACA, sont, par exemple, expérimentés notamment à travers le développement, dans l'Eco-Vallée, de projet pilotes.

En matière de construction et d'aménagement, il s'agit de favoriser l'éclosion de nouvelles formes architecturales ou urbaines développant des systèmes performants et innovants en matière de réduction des déperditions et des apports énergétiques, de production d'énergie propres, de gestion des risques ou de réduction d'impacts en particulier au niveau du bruit, de l'air...

LE REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE POUR LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION

ENTREE N°1 PAR FICHES THEMATIQUES

Thèmes à enjeux prioritaires

Au total, 8 thèmes environnementaux prioritaires constituent le cadre de la démarche ECOVALLEE QUALITE :

THÈME N°1 : SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'OPÉRATION

THÈME N°2 : PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

THÈME N°3 : CONFORT, MATÉRIAUX, RISQUES ET SANTÉ

THÈME N°4 : ENERGIE ET CONFORT THERMIQUE

THÈME N°5 : EAU

THÈME N°6 : DÉCHETS

THÈME N°7 : DÉPLACEMENTS

THÈME N°8 : GOUVERNANCE

Système d'évaluation et de notation

Les objectifs propres au territoire et en liaison avec ces 8 thèmes ont été transcrits dans des fiches thématiques.

Pour chaque objectif, il existe une gradation avec 3 niveaux d'exigence (le niveau 1 étant le niveau le moins exigeant et le niveau 3 étant le niveau plus exigeant).

Pour chaque opération, le maître d'ouvrage définira en amont du projet le profil qu'il souhaite atteindre parmi les 4 profils proposés : du profil «efficient» (un peu au dessus de l'application de la réglementation) jusqu'au profil « excellent », le plus exemplaire.

- Opération « EFFICIENTE »
- Opération « PERFORMANTE »
- Opération « TRES PERFORMANTE »
- Opération « EXCELLENTE »

Et, selon le profil choisi, le maître d'ouvrage devra justifier de l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs de niveau 1, 2 ou 3 tels que définis dans le tableau ci-dessous :

POURCENTAGES DE CONFORMITE AUX OBJECTIFS DEFINIS DANS LES FICHES THEMATIQUES REQUIS POUR LES DIFFERENTS PROFILS PREVUS

PROFILS PROPOSES	Objectifs de NIVEAU 1	Objectifs de NIVEAU 2	Objectifs de NIVEAU 3
Opération « EFFICIENTE »	100%	-	-
Opération « PERFORMANTE »	100% +	Au minimum 50%	-
Opération « TRES PERFORMANTE »	100% +	Au minimum 80% +	Au minimum 25%
Opération « EXCELLENTE »	100% +	100% +	Au minimum 50%

Présentation des fiches thématiques

Chaque fiche contient les informations suivantes (hors thèmes 1 et 8):

1/ Le titre spécifiant le thème concerné

2/ Les principales caractéristiques de la plaine du Var (quelques chiffres clés et spécificités du territoire en liaison avec le thème traité)

3/ La description des enjeux opérationnels par rapport à la thématique et au contexte local

4/ Les études à effectuer et les documents et preuves que le maître d'ouvrage devra fournir afin de justifier de la bonne atteinte des objectifs

5/ Quelques données utiles précisant les méthodes à utiliser pour le calcul des indicateurs et/ou les sources d'information utiles disponibles

6/ La définition des objectifs proposés et la classification de ces objectifs par rapport aux trois niveaux d'exigence à respecter par les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. Ces objectifs sont déclinés d'une part à l'échelle du projet d'aménagement et à l'échelle du bâtiment avec si nécessaire une précision des usages des bâtiments et d'autre part selon le type d'opération, en neuf ou en réhabilitation.

Thème n°1 : Système de management de l'opération

Enjeux opérationnels

- Mettre en place une organisation entre les différents acteurs (Maître d'ouvrage, architecte, maîtrise d'œuvre, bureaux d'études...) permettant de maîtriser les processus de programmation, conception et réalisation et de féderer les acteurs parties prenantes autour d'objectifs de Qualité Environnementale partagés
- Favoriser la mise en œuvre de processus de conception intégrés, permettant d'ajuster et d'optimiser les projets en fonction du résultat des estimations de performances de Qualité Environnementale
- Progresser en améliorant régulièrement l'efficacité du système
- Capitaliser les retours d'expérience issus des différentes opérations afin de les exploiter pour les futures opérations
- Inscrire l'opération dans son environnement élargi

Principes fondateurs du système de management de l'opération

Le système de management de l'opération du référentiel ECOVALLEE QUALITE s'appuie sur 4 principes fondateurs :

- La planification
- Le partage
- La transparence
- L'évaluation et l'évolution

‰ *3 phases clés jalonnent le déroulement de l'opération (Conception, Exécution et Exploitation/ Fonctionnement)*

‰ *Co-portage entre l'EPA, la collectivité et l'aménageur et/ou le concepteur*

‰ *Transmission des documents et preuves à fournir tout au long de l'opération à l'EPA*

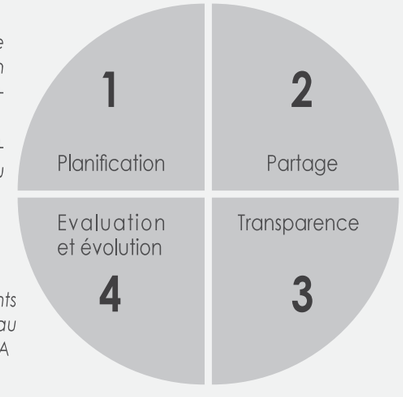

‰ *Partage avec acteurs et les parties prenantes (Equipe, public, professionnels de l'acte de bâtir, partenaires)*

‰ *4 phases d'évaluation réalisées par l'EPA : Esquisse ou études préliminaires, Permis de construire ou AVP, DCE, Chantier/Livraison.*

‰ *Amélioration continue*

PRINCIPES FONDATEURS DU REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE

COLLECTIVITE	AMÉNAGEUR	EQUIPE
Elus *Services techniques* *Autres services (opérationnel, entretien…)*	*Service foncier* *Service commercial* *Autres services*	*Urbaniste,* *Paysagiste et Architecte* *Ingénieur*
PUBLICS	**OPÉRATEURS**	**PARTENAIRES**
Usagers, Citoyens *Riverains* *Acquéreurs* *Associations*	*Promoteurs* *Constructeurs* *Investisseurs* *Bailleurs sociaux*	*Opérateurs de services (eau, énergie, déchets, NTIC)* *Institutionnel, Région*

Démarche à mettre en place

- Fournir une notice environnementale synthétisant l'exposition aux risques naturels, industriels et technologiques et aux nuisances et de la sensibilité environnementale de l'opération et détaillant les dispositions envisagées sur chaque thématique du référentiel (équivalent PC4) (Phase PC - Objectif de niveau 1)
- Pour les opérations de démolition, réaliser une évaluation quantitative des déchets en distinguant les 3 catégories : Déchets Dangereux, Déchets Inertes, Déchets Industriels Banals (Phase Esquisse / Etudes Préliminaires - Objectif de niveau 1)
- Produire un document d'engagement de l'opérateur à suivre l'ensemble des objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE. Ce document resituera les enjeux et objectifs de la Qualité Environnementale de l'opération. Il précisera le profil de l'opération. Ce document doit être communiqué pour approbation à l'EPA (Phase Esquisse / Etudes Préliminaires - Objectif de niveau 1)
- Transcrire les objectifs visés en prescriptions techniques, les intégrer dans les différents documents de consultation en phase programme et effectuer la mise à jour des indicateurs sur la plateforme (Phase PRO-DCE - Objectif de niveau 1)
- Pour les projets soumis à étude d'impact, intégrer les mesures d'évitement et de réduction des impacts identifiés dans les pièces du dossier de consultation DCE (Phase PRO-DCE - Objectif de niveau 1)
- Présenter le projet à l'EPA en présence de la maitrise d'ouvrage, de l'architecte et du bureau d'étude en charge de la démarche Ecovallée Qualité. Dans la mesure du possible, fournir la présentation réalisée. (Phase Esquisse / Etudes Préliminaires - Objectif de niveau 1)
- Mettre en place un plan de gestion chantier propre déclinant d'un point de vue opérationnel la charte chantier propre (Phase Chantier / Livraison - Objectif de niveau 1)
- Fournir les notices d'entretien et de maintenance du bâtiment destinés aux exploitants de l'ouvrage et s'appliquant à minima aux équipements techniques et aux espaces verts (Phase Chantier / Livraison - Objectif de niveau 1), avec une version numérique et accessible par les résidents ou utilisateurs du bâtiment (Objectif de niveau 2), à partir de la maquette numérique du projet (BIM) utilisée pour les études de conception et mise à disposition à la livraison (Phase Chantier / Livraison - Objectif de niveau 3). Ces notices doivent comporter les prescriptions d'entretien et de maintenance et les fréquences d'intervention associées pour tous les équipements techniques concernés par des opérations de maintenance et pour les différentes zones d'espaces verts présentes sur l'opération.
- Produire un bilan de l'opération à la livraison. Pour ce faire, mettre à jour la notice environnementale sur les différentes thématiques de la démarche Ecovallée Qualité et intégrer des photos de l'opération, les plans de recollement, la mise à jour des indicateurs notamment les surfaces végétalisées (m² précis), le positionnement du local vélo et du local déchets avec surfaces précises, le positionnement des bornes ou prééquipements bornes de recharge VE (Phase Chantier / Livraison - Objectif de niveau 1)
- Produire un document prouvant l'existence d'une mission pour le suivi des performances de l'opération 2 ans après sa livraison (Phase Chantier / Livraison - Objectif de niveau 1)
- Réaliser un bilan environnemental 2 ans après la livraison détaillant les performances mesurées et les éventuelles distorsions rencontrées lors de l'utilisation du bâtiment (Phase Chantier / Livraison - Objectif de niveau 1)
- Produire un engagement du gestionnaire du bâtiment dans lequel figure son nom et sa volonté de réaliser le bilan à 2 ans après la livraison et qui atteste la tenue d'une réunion d'information du gestionnaire par le maitre d'ouvrage et le référent Démarche Ecovallée Qualité (Pjhase Chantier / Livraison - Objectif de niveau 1)

Etudes à effectuer / Documents et preuves à produire

- Document d'engagement de l'opérateur à appliquer la démarche Ecovallée Qualité (Phase Esquisse ou études préliminaires).
- Notice environnementale (Phase Esquisse ou études préliminaires).
- Pour les opérations de démolition, évaluation quantitative des déchets (Phase Esquisse ou études préliminaires)
- Dossier PC incluant PC1 - Plan de situation et caractéristiques du bati environnant - PC2 - Plans de masse, architectural et paysager - Zones de stationnement automobile et 2 roues motorisés et vélos - Indication de la situation de ces emplacements, des places réservées véhicules propres et/ou labellisés autopartage et du positionnement des bornes de recharge électrique (si il y en a) - PC4 - Notice descriptive du projet, architecturale et paysagère -PC4 bis - Notice environnementale - PC5 - Plan des façades -PC6 - Insertions -PC7 - Environnement proche du terrain -PC8 - Paysage lointain -PC11 - Étude d'impact ou étude cas par cas si soumis -PC11-1 Natura 2000 (si proximité site Natura 2000) (Phase PC).
- Dossier de consultation des entreprises des lots suivants : VRD, Charpente, couverture étanchéité, Electricité, Courants faibles, Isolation, Plomberie, Réseaux, Revêtements intérieurs, Menuiseries bois, intégrant les objectifs de qualité Environnementale de la démarche Ecovallée Qualité (Phase PRO-DCE).
- En cas de mise en œuvre d'un référentiel autre que la démarche Écovallée Qualité, rapport d'évaluation Conception de l'organisme de certification et plan d'actions propre au projet (Phase PRO-DCE).
- Déclinaison opérationnelle de la charte chantier vert, les autres preuves de la bonne application et les supports de communication utilisés pour la phase chantier (Phase Chantier/Livraision).
- Carnet d'entretien et de maintenance des équipements techniques du bâtiment - DEM (Phase Chantier/Livraison).
- Bilan de l'opération à la livraison -(Phase Chantier/Livraison).
- Document prouvant l'existence d'une mission pour le suivi des performances de l'opération 2 ans après sa livraison (Phase Chantier/Livraison).
- En cas de mise en œuvre d'un référentiel autre que la démarche Écovallée Qualité, rapport d'évaluation finale de l'organisme de certification et plan d'actions propre au projet (Phase Chantier/Livraision).
- Engagement du gestionnaire du bâtiment à réaliser le bilan à 2 ans après la livraison (Phase Chantier/Livraison).
- Bilan environnemental 2 ans après la livraison.

QUELQUES DONNÉES UTILES

- *Modalités d'évaluation des opérations (Annexe 1)*
- *Check liste des thèmes à traiter dans la notice environnementale (Annexe 2)*
- *Modèle d'engagement de l'opérateur (Annexe 3)*
- *Check liste des thèmes à traiter dans le bilan d'opération à la livraison (Annexe 4)*
- *Check liste des thèmes à traiter dans le bilan de l'opération en phase Exploitation (Annexe 6)*

Thème n°2 : Paysage et biodiversité

Principales caractéristiques de la plaine du Var

- Atlas départemental des paysages qui identifie la plaine du Var comme l'une des 15 familles de paysages des Alpes-Maritimes (famille M). Cet atlas permet d'appréhender le paysage selon 3 échelles d'approche : le grand paysage et ses perspectives, l'échelle valléenne dans toutes ses dimensions (biophysiques, humaines, socioculturelles, visuelles et économiques) et l'échelle opérationnelle dans les actes de création de nouveaux espaces, de réhabilitation, de construction
- Patrimoine naturel protégé au niveau européen, national et local représentant une superficie importante de 2600 hectares, soit 27,5 % du territoire ayant un potentiel écologique élevé :
  - *4 sites Natura 2000 suivants : la ZPS (Oiseaux) Basse Vallée du Var, et 3 SIC ((habitats d'espèces) : Vallons Obscurs de Nice et Saint Blaise, le Brec d'Utelle ainsi que les Gorges de la Vésubie et du Var –Mont Vial et Mont Férion,*
  - *12 ZNIEFF (6 de type I et 6 de type II),*
  - *3 arrêtés préfectoraux de protection de biotope,*
  - *des espaces boisés classés (PLU et POS)…,*
- Présence dans la basse vallée du Var de la plus importante zone humide littorale de la Côte d'Azur (vasières, roselières, bancs de sables et de galets, ripisylves)
- Diversité des espèces, notamment au niveau des vallons obscurs, à forte valeur patrimoniale ou ayant un intérêt communautaire
- Axe de migration des oiseaux et des poissons
- Rôle majeur de corridor et d'échange entre la plaine et la basse montagne
- Trames verte et bleue identifiées sur le territoire Niçois
- Opportunité de la présence de canaux d'irrigation : peu fonctionnels au regard des seuls aspects écologiques, ils représentent un point d'appui et un linéaire intéressant pour recréer un milieu accueillant et fonctionnel pour les espèces et également pour affirmer sa trace dans le paysage, tout en jouant un rôle essentiel dans la gestion de l'eau, notamment au regard de la gestion du risque inondation

Enjeux à l'échelle des opérations d'aménagement et des bâtiments

- Axe 1 : Un territoire que favorise la neutralité environnementale et sanitaire
  - *Positionnement de la nature au cœur des projets*
  - *Préservation de la biodiversité existante*
  - *Maintien et restauration des corridors écologiques*
- Axe 3 : Un territoire qui intègre les problématiques sociales et vise la qualité urbaine et paysagère
  - *Prise en compte et valorisation des aspects paysagers et patrimoniaux*

Etudes à effectuer / Documents et preuves à produire

- Etudes paysagères pour intégrer les surfaces végétalisées pleine terre et secondaires exigées et pour prévoir un aménagement paysager respectant les objectifs de Qualité Environnementale du présent thème - Justification des surfaces végétalisées pleine terre et secondaires avec le détail des surfaces prises en compte. Plans de masse, architectural et paysager - Insertions dans le site (Phase PC/AVP).

QUELQUES DONNÉES UTILES

- *Atlas départemental des paysages : https://www.departement06.fr/milieux-physiques/atlas-et-politique-du-paysage-pour-les-alpes-maritimes-1936.html*
- *« Guide pour la prise en compte de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques dans l'Eco-vallée ». Cette étude intègre des recommandations pour la bonne prise en compte des aspects relatifs à la biodiversité dans les projets d'aménagement et la liste des espèces végétales à privilégier : http://www.ecovallee-plaineduvar.fr/sites/default/files/fichiers/oin_guidebiodiversite_complet_light.pdf*
- *Recueil de recommandations d'ordre écologique - Métropole : http://www2.nice.fr/habitat-urbanisme/plu-metropolitain/2_RECUEIL_RECOMMANDATIONS_TVB_NCA_EVE.pdf*
- *Guide des espèces végétales à privilégier et à éviter : https://ecovalleequalite.slkingenierie.com/files/Guide%20des%20esp%C3%A8ces%20%C3%A0%20privil%C3%A9gier%20et%20%C3%A0%20%C3%A9viter%20-%20MNCA.pdf*
- *Sites Natura 2000 : https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeSites*
- *Fiches CEREMA «Eclairage et biodiversité» : https://www.cerema.fr/fr/actualites/amenagement-urbanisme-biodiversite-eclairage-serie-fiches*

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE 1	2	3	ECHELLE Aménagement	Batiment	APPLICATION Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous- axe 1.1 : Positionner la nature au cœur des projets									
Intégrer des surfaces végétalisées de pleine terre dans les projets :									
Un minimum de 15% de la surface totale du terrain	Esquisse/ Etudes préliminaires	X			X	X		X	
Un minimum de 35% de la surface totale du terrain	Esquisse/ Etudes préliminaires		X		X	X		X	
Un minimum de 50% de la surface totale du terrain	Esquisse/ Etudes préliminaires			X	X	X		X	
Calculer le coefficient de biotope et intégrer des surfaces végétalisées secondaires (terrasses, parkings, façades) dans les projets correspondant à :									
Un minimum de 10% de la surface totale du terrain d'une épaisseur supérieure ou égale à 80 cm (sauf pour les toitures végétalisées où une épaisseur de 40 cm est tolérée)	PC/AVP	X			X	X		X	
Un minimum de 15% de la surface totale du terrain d'une épaisseur supérieure ou égale à 80 cm (sauf pour les toitures végétalisées où une épaisseur de 40 cm est tolérée)	PC/AVP		X		X	X		X	
Un minimum de 30% de la surface totale du terrain d'une épaisseur supérieure ou égale à 80 cm (sauf pour les toitures végétalisées où une épaisseur de 40 cm est tolérée)	PC/AVP			X	X	X		X	
Pour les projets de réhabilitation, intégrer des surfaces végétalisées secondaires	PC/AVP		X		X	X			X
Intégrer à l'équipe projet un paysagiste ou/et un écologue en charge d'effectuer des préconisations en matière d'aménagement paysager de l'opération	PC/AVP		X		X	X		X	
Créer et mettre à disposition des jardinières sur les balcons et terrasses des logements	PC/AVP		X			X		X	
Etudier l'opportunité d'intégrer de l'agriculture urbaine dans le projet	PC/AVP			X	X	X		X	
Intégrer dans les projets des surfaces dédiées à des jardins collectifs (jardins familiaux ou partagés ouverts au public, jardins potagers ou pour autres cultures)	PC/AVP			X	X	X		X	
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 Phases	X	X	X	X	X		X	X

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Batiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous-axe 1.2 : Préserver la biodiversité existante, maintenir et restaurer les continuités écologiques									
Prévoir un aménagement de la parcelle qui préserve ou restaure la biodiversité (faune et flore) en mettant en oeuvre parmi la liste suivante : Maintien ou transplantation d'arbres non protégés / Haies ou alignement d'arbres en évitant les compositions monospécifiques/ Mur franchissable par la faune ou clotures permettant le passage des animaux,/ Passages à faune,/ Fossés enherbés/ Pierres sèches et bois mort/ Mares/ Habitats à faune (Nichoirs, abris...) / Ruches,/ Prairies fleuries/ Des zones «sauvages» (zones en friche où se développent des plantes spontanées locales et exemptent d'espèces invasives)/Végétalisation des pieds d'arbres									
2 actions	AVP	X			X			X	
4 actions	AVP		X		X			X	
5 actions	AVP			X	X			X	
Dans le cadre de la réalisation d'une étude réglementaire, lister les actions mises en œuvre pour préserver la biodiversité existante (faune et flore protégées)		X			X	X		X	X
Prévoir une palette végétale composée d'espèces locales (de préférence concordantes avec le Label Végétal Local lorsque les producteurs certifiés sont présents dans le 06) adaptées aux conditions du milieu, peu consommatrices d'eau et comportant une espèce mellifère minimum		X			X	X		X	X
Comportant une espèce mellifère minimum et une diversité minimale de 5 espèces végétales	PC/AVP	X			X	X		X	X
Comportant une espèce mellifère minimum et une diversité végétale supérieure à 10 espèces	PC/AVP		X		X	X		X	X
Soumettre la palette végétale du projet pour validation à un expert botaniste	PC/AVP		X		X	X		X	X
Intégrer des espèces végétales comestibles dans les aménagements paysagers (plantes aromatiques, arbres fruitiers...)	PC/AVP	X			X	X		X	X
N'introduire aucune espèce invasive ou allergène	PC/AVP	X			X	X		X	X

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Batiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
Sous-axe 1.2 : Préserver la biodiversité existante, maintenir et restaurer les continuités écologiques									
Intégrer une mesure en faveur de la biodiversité: mur en pierres sèches, un habitat (abri, gites ou nichoirs…) à faune (hirondelles, chiroptères, insectes…), sérigraphie sur les bâtiments à façades vitrées, etc.	DCE		X			X		X	X
Intégrer des dispositifs d'éclairage favorables pour la faune (LED, orientés vers le bas, intensité d'éclairage réduite, détection de présence, créneaux d'allumage, ampoules ambrées, etc.)	DCE	X			X			X	
Préserver, créer ou restaurer les continuités écologiques en s'appuyant sur un document cadre	Etudes préliminaires	X			X			X	X
Pour les projets de réhabilitation et de démolition, réaliser un inventaire faune/flore pour connaitre les espèces présentes sur site	PC/AVP			X	X	X	X		X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X
AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI INTEGRE LES PROBLEMATIQUES SOCIALES ET VISE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE									
Sous-axe 3.1 : Prendre en compte et valoriser les aspects paysagers et patrimoniaux									
Proposer une intégration paysagère du projet									
Avec si possible la prise en compte des grands paysages perceptibles depuis le projet (échappées visuelles, cônes de vues)	PC/AVP	X			X	X		X	X
Intégrant les bâtiments environnants	PC/AVP		X		X	X		X	X
Prenant en compte les phases de croissance des sujets végétaux avec à minima une intégration paysagère l'année de la livraison, une seconde en N+2 et une troisième en N+5	PC/AVP			X	X	X		X	X
Réaliser une modelisation 2D ou 3D de l'intégration du projet	PC/AVP		X		X	X		X	X
Favoriser un aménagement paysager riche avec :									
2 strates végétales	PC/AVP	X			X	X		X	X
3 strates végétales	PC/AVP		X		X	X		X	X
4 strates végétales	PC/AVP			X	X	X		X	X
Valoriser le patrimoine naturel existant lorsque celui-ci est présent, notamment par la conservation ou la transplantation des grands sujets présents sur le site	Esquisse/ Etudes préliminaires		X		X	X		X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

Thème n°3 : Confort, matériaux, risques et santé

Principales caractéristiques de la plaine du Var

- Territoire exposé à de nombreux risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, incendie de forêts, sécheresse
- Intégration des risques dans des plans de préventions et des règlements associés (PPRI, PPRMT, PPRIF, PPRS, PPRT)
- Existence d'infrastructures de transports terrestres et aériens classées engendrant des nuisances sonores et des impacts sur la qualité de l'air, d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E)
- Présence de pollution lumineuse notamment le long des voies de circulation principales, au niveau de l'aéroport et au niveau des enseignes des magasins

Enjeux à l'échelle des opérations d'aménagement et des bâtiments

- Axe 1: Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire
  - *Sélection de produits et matériaux faiblement impactant par rapport à la consommation des ressources naturelles, aux consommations énergétiques, à la contribution au changement climatique, à la pollution de l'air, des eaux et des sols et à la modification de la biodiversité*
  - *Prise en compte des notions de risques et santé*
- Axe 2 : Un territoire qui utilise les ressources de façon économe et favorise leur valorisation par des échanges locaux
  - *Intégrer dans les projets des éco-matériaux et privilégier le recyclage des sous-produits*
  - *intégrer*
- Axe 3 : Un territoire qui intègre les problématiques sociales et vise la qualité urbaine et paysagère
  - *Prise en compte de la notion de confort dans les projets*
  - *Mise en place de dispositions favorisant la cohésion sociale et l'insertion*

Etudes à effectuer /Documents et preuves à produire

- Note de calcul des Indices d'ouverture par pièces pour les logements (Phase PC)
- Justification de la prise en compte du PPRS (Plan de Prévention des Risques Sismiques) et des premiers éléments relatifs à l'accélération sismique à prendre en compte pour l'opération (Phase PC)
- Avis du bureau de contrôle justifiant de la conformité du bâtiment à la règlementation sismique et l'attestation conformité travaux (DAACT) (Phase Chantier/Livraison)
- Justification de la bonne intégration du bois et autres matériaux biosourcés dans les nouvelles constructions - Note de calcul du poids de bois dans le projet de construction (Phase PRO-DCE)
- Analyse du cycle de vie du batiment ou étude de l'énergie grise (si étude réalisée) (Phase PRO-DCE)
- Attestation de prise en compte de la réglementation acoustique et le rapport associé présentant le résultat des mesures, pour les logements neufs (Phases PRO-DCE et Livraison)
- Certificats de référencement des bois mis en œuvre (Phase Chantier/Livraison)
- Fiches produits mentionnant les étiquettes Qualité de l'Air Intérieur des revêtements de murs et de sols, des peintures et des vernis (Phase Chantier/Livraison)

QUELQUES DONNÉES UTILES

- *Charte Chantier Propre de la plaine du Var (Annexe 5)*
- *Site internet de la DDTM 06 sur les plans de prévention des risques naturels : http://observatoire-regional-risques-paca.fr/*
- *Résultats de la campagne nationale de détection de présence de Radon : http://www.irsn.fr/FR/base_de_connaissances/Environnement/radioactivite-environnement/radon/Pages/4-Campagne-nationale-mesure-radon.aspx*
- *Guide régional des matériaux éco performants :*

  https://ecovalleequalite.slkingenierie.com/files/guide-regional-des-materiaux-eco-durables.pdf
- *Sites Internet sur la filière bois : http://www.bois-energie.ofme.org ou https://www.fibois04-05.com/*
- *Outil pour évaluer la contribution des produits de construction aux impacts environnementaux d'un bâtiment : https://boutique.cstb.fr/energie-environnement/38-elodie.html ou https://www.inies.fr/accueil/*
- *Base de données des avis techniques des matériaux attribués par le CSTB : https://evaluation.cstb.fr/fr/rechercher/produits-evalues/?prestations=atec*
- *Site Internet de l'auditorium, outil d'information et de gestion du paysage sonore de Nice Côte d'Azur : https://auditorium.nicecotedazur.org*
- *Site Internet sur le suivi de la qualité de l'air : https://www.atmosud.org*

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Batiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI FAVORISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous-axe 1.1 : Sélectionner des produits et matériaux faiblement impactants									
Intégrer une certaine quantité de bois minimum dans les constructions par m^2 de surface de plancher et justifier le ratio en masse de bois sur surface de l'opération à partir du tableur fourni:									
Tous les bâtiments excéptés bâts. industriels : *avec charpente : 6 kg* *sans charpente : 3 kg* *Constructions industrielles : 3 kg*	DCE	X				X		X	
Tous les bâtiments excéptés bâts. industriels : *avec charpente : 8 kg* *sans charpente : 5 kg* *Constructions industrielles : 5 kg*	DCE		X			X		X	
Tous les bâtiments excéptés bâts. industriels : *avec charpente : 12 kg* *sans charpente : 8 kg* *Constructions industrielles : 8 kg*	DCE			X		X		X	
Utiliser des bois répondant aux exigences des référentiels PEFC, FSC ou équivalent	DCE	X			X	X		X	X
Utiliser des matériaux à faible énergie grise pour la construction des bâtiments :									
Montrer que l'énergie grise a été prise en compte dans la conception du projet et dans le choix des matériaux	DCE		X			X		X	X
Réaliser une analyse du cycle de vie du bâtiment	DCE			X		X		X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 1.2 : Prendre en compte la notion de risques et de santé dans le projet									
Sélectionner des revêtements de murs et de sols, des peintures et des vernis disposant d'une étiquette A+ pour leurs émissions de polluants volatils	DCE	X				X		X	X
Justifier de la prise en compte du PPRS (Plan de Prévention des Risques Sismiques) et fournir les premiers éléments relatifs à l'accélération sismique à prendre en compte pour l'opération	PC	X				X		X	
Fournir la note de calcul réalisée par le Bureau d'Etudes Structure justifiant la prise en compte du PPRS (Plan de Prévention des Risques Sismiques)	DCE		X			X		X	
Fournir l'avis du bureau de contrôle justifiant de la conformité du bâtiment à la règlementation sismique et l'attestation conformité travaux (DAACT)	Chantier/ Livraison	X				X		X	
Mettre en œuvre des mesures allant au delà des obligations réglementaires permettant de réduire l'exposition à un des risques naturels identifiés dans la notice environnementale (ex: aller au dela du PPRS, du PPRI, etc...)	PC		X			X		X	
Mettre en œuvre des mesures en faveur de la qualité de l'air intérieur (ex : Asservissement de la VMC à des sondes CO_2 ou autres polluants intérieurs, garantie de la perméabilité à l'air des réseaux, surventilation...)	DCE		X			X		X	
Mettre à disposition des espaces ou favoriser l'usage de certaines zones pour inciter à l'activité physique en intérieur (salle commune dédiée aux activités sportives, escaliers généreux, mis en valeur et bien éclairés, présence de douches pour les bureaux...)	DCE			X		X		X	
Intégrer des équipements incitant à l'activité physique en extérieur (équipements de street work out, parcours de santé...)	AVP		X		X			X	
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Intégrer dans les projets des éco-matériaux et privilégier le recyclage des sous-produits									
Etudier toutes les possibilités d'approvisionnement local pour les matériaux de l'opération et justifier de l'approvisionnement local pour certains des matériaux	DCE	X			X	X		X	
Utiliser des matériaux biosourcés (autre que le bois) et/ou géosourcés en quantité représentative par rapport au projet	DCE	X				X		X	X
Pour les opérations de ZAC, le maitre d'ouvrage s'engage dans la labellisation «bâtiment biosourcé»	DCE			X		X		X	
Utiliser des matériaux recyclés ou issus du réemploi ou encore bas carbone pour la construction des bâtiments à hauteur de, au minimum :									
3 matériaux répartis parmi les familles de produits de gros œuvre et second œuvre	DCE	X				X		X	X
4 matériaux répartis parmi les familles de produits de gros œuvre et second œuvre dans au moins 2 familles de produits	DCE		X			X		X	X
6 matériaux répartis parmi les familles de produits de gros œuvre et second œuvre dans au moins 2 familles de produits	DCE			X		X		X	X
Réaliser une analyse comparant différentes solutions constructives intégrant des matériaux biosourcés ou recyclés selon une approche multicritères (consommations d'énergie, énergie grise, investissement, temps de retour sur investissement, hygrométrie intérieure.....)	DCE			X		X		X	X

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Intégrer dans les projets des éco-matériaux et privilégier le recyclage des sous-produits									
Utiliser des matériaux recyclés et/ou d'origine locale et/ou biosourcés pour les travaux d'aménagement pour :									
les terrassements, les fonds de forme et les enrobés	DCE	X			X			X	X
les terrassements, les fonds de forme, les enrobés et les revêtements de sols	DCE		X		X			X	X
les terrassements, les fonds de forme, les enrobés, les revêtements de sols et les réseaux	DCE			X	X			X	X
Utiliser des matériaux recyclés et/ou recyclables et/ou biosourcés et/ou de réemploi pour les mobiliers urbains (bancs, corbeilles à papier, jardinières...) des espaces extérieurs publics ou privatifs à hauteur minimum :									
25% des types de mobiliers urbains	DCE	X			X			X	X
50% des types de mobiliers urbains	DCE		X		X			X	X
75% des types de mobiliers urbains	DCE			X	X			X	X
Favoriser le réemploi des terres excavées non polluées sur site ou à proximité (territoire local)	Chantier/ Livraison		X		X	X		X	X
Pour les opérations de ZAC, viser le réemploi minimum de 20% du volume des terres excavées non polluées, sur site ou à proximité (territoire local)	Chantier/ Livraison		X		X			X	
Utiliser un maximum de terre de remblais d'origine locale (Plaine du Var) et préciser leur provenance	Chantier/ Livraison	X			X	X	X	X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X	X	X	X

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI INTEGRE LES PROBLEMATIQUES SOCIALES ET VISE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE									
Sous-axe 3.1 : Prendre en compte la notion de confort dans les projets									
Pour les bâtiments résidentiels, au moins 80% des logements de l'opération ou 80% des pièces suivantes des logements respectant les indices d'ouverture définis ci-dessous : - séjour, y compris séjour avec cuisine ouverte : Io > ou =15% - cuisine fermée : Io > ou =10% - chambre (au moins une par logement) : Io > ou =15%	PC	X				X		X	
Favoriser les espaces extérieurs (terrasses/balcons) généreux pour chaque logement	PC		X			X		X	
Pour les opérations résidentielles, disposer au maximum de logements biorientés ou traversants	PC		X			X		X	
Pour les batiments tertiaires, disposer d'une autonomie lumineuse dans les hall d'accueil, les bureaux, salles de réunion et salles de lecture selon les niveaux suivants :									
- autonomie dynamique comprise 40% et 60% sur plus de 60% de la surface des pièces	DCE		X			X		X	
- autonomie dynamique comprise 60% et 80% sur plus de 60% de la surface des pièces	DCE			X		X		X	
Intégrer l'exposition au bruit des zones dans la conception des espaces extérieurs	AVP	X			X			X	
Créer des zones préservées par rapport aux bruits liés à la circulation automobile	AVP		X		X			X	
Pour les établissements hôteliers non situés en zone d'exposition au bruit, dans les chambres, disposer de baies vitrées mobiles pouvant être ouvertes	DCE		X			X		X	
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI INTEGRE LES PROBLEMATIQUES SOCIALES ET VISE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE									
Sous-axe 3.2 : Favoriser la cohésion sociale et l'insertion									
Aménager des espaces communs ou partagés favorisant le vivre ensemble prenant en compte les besoins des usagers du bâtiment. Par exemple: - pour les bâtiments résidentiels : Buanderie, espaces de séchage, aire de jeux pour les enfants, barbecues collectifs, chambre d'amis partagée… - pour les bâtiments tertiaires : Espace associatif, conciergerie, salles de jeux ou de sport	PC			X		X		X	
Mener une étude spécifique sur des actions innovantes à mettre en œuvre pour favoriser le confort des usagers au sein des espaces extérieurs (well community, intervention d'un designer eclairage, mobilier urbain confortable, passage piéton 3D, etc..)	AVP			X	X			X	X
Pour les batiments tertiaires et industriels, concevoir des bâtiments facilement évolutifs/modulables afin d'accompagner les changements d'usages / d'activités potentiels	PC		X			X		X	
S'engager à réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles en lien avec la charte d'insertion Nice Cote d'Azur	DCE	X			X	X	X	X	X
Se conformer à minima au PLH 2017-2022 (approuvé en 2018) et au PLU / PLUm pour ce qui concerne les pourcentages minimums imposés pour les logements sociaux	PC	X				X		X	
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X	X	X	X

Thème n°4 : Energie et confort thermique

Principales caractéristiques de la plaine du Var

- Déséquilibre entre lieux de production et lieux de consommation pour l'électricité : dépendance énergétique forte du département des Alpes-Maritimes (à 90%) vis-à-vis des territoires voisins.
- Fort potentiel solaire thermique et photovoltaïque (1 400 à 2 000 kWh/m².an). Pour le solaire photovoltaïque des consignes techniques de la DGAC sont à respecter dans un rayon de 3 km autour des aéroports et des hélistations.
- Potentiel géothermique :
  - *de surface : capteurs horizontaux et puits provençal*
  - *sur capteurs verticaux (pieux, sondes)*
  - *sur nappe (sous réserve de compatibilité avec la préservation de son usage pour l'alimentation en eau potable et du respect des réglementations du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Nappe et Basse Vallée du Var. Le potentiel géothermique de la nappe a été identifié à l'échelle de la Plaine du Var.*
- Potentiel thermique autre avec la récupération d'énergie sur :
  - *L'eau de mer (sur la bande littorale)*
  - *Les réseaux d'assainissement*
  - *Des bâtiments producteurs de chaleur*
- Potentiel hydraulique avec la production d'électricité à partir de réseaux d'eau potable ou d'eaux usées
- Potentiel Bois énergie : utilisation pour le chauffage et pour la production d'électricité
- Potentiel éolien à explorer avec des techniques appropriées

Enjeux à l'échelle des opérations d'aménagement et des bâtiments

- Axe 1: Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire
  - *Aménagements et constructions faiblement émetteurs de Gaz à Effet de Serre économes en énergie et confortables*
  - Axe 2 : Un territoire qui utilise les ressources de façon économe et favorise leur valorisation par des échanges locaux
  - *Exploitation optimale des énergies renouvelables disponibles localement*

Etudes à effectuer / Documents et preuves à produire

- Pour les opérations neuves, études thermiques et bilans carbone permettant de justifier l'application de la la Réglementation Thermique ou Environnementale applicable en matière de conception bioclimatique, de performance énergétique et de confort d'été
- Pour les opérations soumises à la RE 2020, fournir les indicateurs suivants : Besoin Bioclimatique conventionnel ou Bbio, ratio de baies par rapport à la surface habitable, SHAB(résidentiel) ou SU (autre), consommations d'énergie primaire en kWhep/(m².an) postes par postes (chauffage, climatisation, ECS, éclairage, ventilation, autres ...), consommations d'énergie primaire non renouvelable en kWhep/(m².an), taux de couverture de ces consommations par les énergies renouvelables et/ou des énergies de récupération, émissions de gaz à effet de serre, Degrés-Heures en °C, taux d'inconfort correspondant au nombre d'heures avec des températures supérieures à 28°C (Phase PC ou AVP).
- Pour les opérations soumises à la RT 2012, fournir les indicateurs suivants : Besoin Bioclimatique conventionnel ou Bbio, ratio de baies par rapport à la surface habitable, SHONrt, consommations d'énergie primaire en kWhep/(m².an) postes par postes (chauffage, climatisation, éclairage, ventilation...), taux de couverture de ces consommations par les énergies renouvelables et/ou des énergies de récupération, émissions de gaz à effet de serre, température intérieure de confort ou Tic, taux d'inconfort correspondant au nombre d'heures avec des températures supérieures à 28°C (Phase PC ou AVP).
- Pour les opérations soumises à la RE 2020, mise à jour des études thermiques et bilans carbone permettant de justifier l'application de la la Réglementation Thermique ou Environnementale applicable incluant la mise à jour des indicateurs communiqués en phase PC avec en plus les indicateurs «Carbone» suivants : Impact sur le changement climatique de la consommation d'énergie primaire en kgeq CO_2/ m² (sur 50 ans) et Impact sur le changement climatique associé aux composants du batiment en kgeq CO_2/ m² (sur 50 ans) (Phase PRO-DCE)
- Rapport de présentation des résultats de Simulations thermiques dynamiques selon des scénarios d'usage prédéfinis et respectant les prescriptions du présent document, et déterminer par ce biais les consommations d'énergie primaire prévisonnelles par poste (chauffage, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire, ventilation) (Phase PRO-DCE) et le taux d'inconfort correspondant au nombre d'heures avec des températures supérieures à 28°C (Phases PC ou AVP)
- Plan de comptage énergétique précisant les paramètres suivis et l'instrumentation associée (Phase PRO-DCE)
- Etude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables et/ou fatales exploitables localement y compris possibilités de production locale d'électricité, d'autoconsommation et de stockage d'énergie et incluant la faisabilité de créer ou de raccorder les bâtiments à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et/ou exploitant les échanges de chaleur entre les bâtiments. Fournir la note de calcul du taux de couverture des besoins du bâtiment par des énergies renouvelables ou fatales (Phase Permis de construire ou AVP)
- Rapport de mesure de la perméabilité de l'enveloppe en phase clos/couvert et en phase de livraison du bâtiment (Phase Chantier/Livraison)
- Mise à jour du rapport d'étude thermique/ environnementale avec l'ensemble des indicateurs fournis en phase PC et DCE (Phase Chantier/Livraison)
- Attestation thermique prouvant le respect des engagements pris lors du dépôt de permis en termes de consommation énergétique et de confort d'été (Phase Chantier/Livraison)
- Pour les bâtiements industriels, étude des possibilités de flexibilité électrique du site et étude économique des possibilités d'implantation de panneaux photovoltaïques en vue d'une autoconsommation (Phase PRO-DCE)
- Positionnement de l'opération suivant la grille d'évaluation des projets smart grid redy si requis (Phase PRO-DCE)

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous-axe 1.1 : Réaliser des aménagements et des constructions faiblement émetteurs en GES et économes en énergie									
Prendre en compte les masques solaires pour la définition du plan de masse optimal, par le biais d'une étude des ombres portées aux différentes saisons de l'année	PC		X			X		X	
Pour tout bâtiment soumis à la RE 2020, réaliser des études thermiques avec le moteur de calcul RE 2020 pour chacun des usages dissociés. Atteindre un niveau de consommation en énergie primaire par usage neuf inférieur à [1] :									
100% du Cep max et 100% du Cep nr max, applicables par usage défini dans la RE 2020	PC	X				X		X	
90% du Cep max et 90% du Cep nr max, applicables par usage défini dans la RE 2020	PC		X			X		X	
80% du Cep max et 80% du Cep nr max, applicables par usage défini dans la RE 2020	PC			X		X		X	
Pour tout bâtiment soumis à la RT 2012, réaliser des études thermiques avec le moteur de calcul RT 2012 pour chacun des usages dissociés et communiquer le niveau Energie atteint. Atteindre un niveau de consommation en énergie primaire par usage neuf inférieur à :									
85% du Cep max applicable par usage défini dans la RT 2012	PC	X				X		X	
80% du Cep max applicable par usage défini dans la RT 2012	PC		X			X		X	
75% du Cep max applicable par usage défini dans la RT 2012	PC			X		X		X	
Pour tout bâtiment soumis à la RE 2020, réaliser des études thermiques avec le moteur de calcul RE 2020 pour chacun des usages dissociés. Atteindre des Indicateurs carbone par usage neuf inférieurs à :									
100% de l'Ic energie max applicable par usage défini de la RE2020 et 100% de l'Ic construction max applicable par usage défini de la RE2020	DCE	X				X		X	
90% de l'Ic energie max applicable par usage défini de la RE2020 et 80% de l'Ic construction max applicable par usage défini de la RE2020	DCE		X			X		X	
80% de l'Ic energie max applicable par usage défini de la RE2020 et 70% de l'Ic construction max applicable par usage défini de la RE2020	DCE			X		X		X	
Mettre en œuvre des protections solaires adaptées aux saisons et aux expositions sur les pièces de vie pour les logements et sur les espaces utilisés, terrasses comprises, en journée	PC	X				X		X	

[1] Les consommations prises en compte sont celles de la réglementation thermique et environnementale française applicable à l'opération .
Pour les opérations soumises à la RE 2020 : Le chauffage, le refroidissement, l'Eau Chaude Sanitaire, les auxiliaires tels que la ventilation. les autres postes liés à la mobilité.
Pour les opérations soumises à la RE 2012 : Le chauffage, le refroidissement, l'Eau Chaude Sanitaire, les auxiliaires tels que la ventilation.
Dans les 2 cas, le respect de cet objectif s'entend par groupes de locaux ayant un usage identique et auxquels sont attribués des Cepmax, Cep nr max et BBIO max spécifiques selon la réglementation applicable.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous-axe 1.1 : Réaliser des aménagements et des constructions faiblement émetteurs en GES et économes en énergie									
Atteindre un BBio par usage pour tout bâtiment résidentiel et tertiaire neuf inférieur à [1]::									
100% du BBIO max applicable par usage défini dans la Réglementation Thermique et Environnementale applicable	PC	X				X		X	
80% du BBIO max applicable par usage défini dans la Réglementation Thermique et Environnementale applicable	PC		X			X		X	
70% du BBIO max applicable par usage défini dans la Réglementation Thermique et Environnementale applicable	PC			X		X		X	
Pour les bâtiments résidentiels, respecter les Degrés Heures fixés par la RE 2020 et effectuer une Simulation Thermique Dynamique, respectant le cahier des charges STD et permettant de prouver que la température intérieure ne dépassera pas les 28°C, sans l'activation d'un quelconque système de rafraîchissement, pendant une durée maximum en été de :									
Batiments classés CE1 : 180 heures - Batiments classés CE2 : 200 heures en été	PC	X				X		X	
Batiments classés CE1 : 130 heures - Batiments classés CE2 : 150 heures en été	PC		X			X		X	
Batiments classés CE1 : 80 heures - Batiments classés CE2 : 100 heures en été	PC			X		X		X	
Pour les bâtiments tertiaires et industriels, respecter les Degrés Heures fixés par la RE 2020 et effectuer une Simulation Thermique Dynamique, respectant le cahier des charges STD et permettant de prouver que la température intérieure ne dépassera pas les 28°C, sans l'activation d'un quelconque système de rafraîchissement, pendant une durée maximum en été de :									
Batiments classés CE1 : 200 heures - Batiments classés CE2 : 220 heures en été	PC	X				X		X	
Batiments classés CE1 : 180 heures - Batiments classés CE2 : 200 heures en été	PC		X			X		X	
Batiments classés CE1 : 120 heures - Batiments classés CE2 : 140 heures en été	PC			X		X		X	
Effectuer une Simulation Thermique Dynamique de l'opération avec un fichier météo canicu-laire	PC			X		X		X	
Pour les bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels, effectuer une Simulation Energétique Dynamique, respectant le cahier des charges STD et permettant d'estimer la consommation en énergie primaire pour chacun des 5 usages	DCE	X				X		X	
Mettre à jour la Simulation Thermique Dynamique fin de travaux et indiquer les consomma-tions d'énergie primaire prévisionnelles dans la notice environnementale Livraison	Chantier/ Livraison		X			X		X	

[1] Les consommations prises en compte sont celles de la réglementation thermique et environnementale française applicable à l'opération .
Pour les opérations soumises à la RE 2020 : Le chauffage, le refroidissement, l'Eau Chaude Sanitaire, les auxiliaires tels que la ventilation. les autres postes liés à la mobilité.
Pour les opérations soumises à la RE 2012 : Le chauffage, le refroidissement, l'Eau Chaude Sanitaire, les auxiliaires tels que la ventilation.
Dans les 2 cas, le respect de cet objectif s'entend par groupes de locaux ayant un usage identique et auxquels sont attribués des Cepmax, Cep nr max et BBIO max spécifiques selon la réglementation applicable.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous-axe 1.1 : Réaliser des aménagements et des constructions faiblement émetteurs en GES et économes en énergie									
Réduire les effets d'îlot de chaleur sur le site en appliquant l'une des mesures suivantes : a. Déterminer l'emplacement des arbres ou autres plantations de manière à ce que leur ombre couvre au moins 50 % des trottoirs, terrasses et entrées situés dans un rayon de 15 mètres (50 pieds) de l'habitation. La couverture d'ombrage doit être calculée le 21 juin au midi solaire en se basant sur une croissance de cinq ans. b. Installer des matériaux de couleur claire, à albédo élevé, ou de la végétation, pour au moins 50 % des trottoirs, terrasses et entrées situés dans un rayon de 15 mètres (50 pieds) de l'habitation. Parmi les stratégies acceptables: (i) béton blanc; (ii) béton gris; (iii) pavage alvéolé (en ne comptant que la végétation et non le pavage); (iv) tout matériau ayant un indice de réflectance solaire (IRS) d'au moins 29. c. Intégrer des équipements techniques ou des lieux créant des ilots de fraicheur (om-brières, brumisateurs, ventilateurs, etc.).	Etudes pré-liminaires		X		X			X	X
Atteindre un niveau de consommation en énergie primaire pour toute réhabilitation de bâtiment résidentiel et tertiaire équivalent au minimum :									
à un niveau C par rapport au niveau de consommation en énergie primaire du bâtiment existant	PC	X				X			X
à un niveau B par rapport au niveau de consommation en énergie primaire du bâtiment existant	PC		X			X			X
à un niveau A par rapport au niveau de consommation en énergie primaire du bâtiment existant	PC			X		X			X
En rénovation lourde, si l'opération est soumise à la réglementation thermique globale dite « RT Globale », les exigences définies par l'arrêté du 13 juin 2008 sont respectées et le niveau de consommation conventionnelle d'énergie primaire Cep projet du bâtiment projet après travaux pour le chauffage, la ventilation, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, les auxiliaires de distribution et de génération, l'éclairage, doit être inférieur, en kWh/m^2/an au pourcentage suivant par rapport à la consommation de référence de la réglementation thermique									
100%	PC	X				X			X
80%	PC		X			X			X
60%	PC			X		X			X
Mesurer la perméabilité de l'enveloppe en phase clos/couvert et en phase de livraison du bâtiment	Chantier/ Livraison	X				X		X	

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Réaliser des aménagements et des constructions faiblement émetteurs en GES et économes en énergie									
Limiter les émissions de CO_2 générées par l'utilisation de l'énergie à un niveau (à l'exclusion des bâtiments industriels) :									
Inférieur ou égal à15 kg-eq CO_2 /an. m² de surface de plancher	PC	X				X		X	
nférieur ou égal à 10 kg-eq CO_2 /an.m² de surface de plancher	PC		X			X		X	
Inférieur ou égal à 5 kg-eq CO_2 /an.m² de surface de planche	PC			X		X		X	
Equivalent à un saut de 2 classes par rapport au niveau d'émissions de CO_2 du bâtiment existant	PC	X				X			X
Pour les bâtiments résidentiels, équiper 100% des logements avec :									
Des compteurs énergie avec écran d'affichage dans le volume habitable et faisant apparaitre le sous-détail/ usage (Chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau de prises électriques, autres)	DCE	X				X		X	X
Des compteurs énergie avec écran d'affichage dans le volume habitable faisant apparaitre le sous-détail/ usage (Chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau de prises électriques, autres) et raccordés à internet	DCE		X			X		X	X
Des compteurs énergie avec écran d'affichage dans le volume habitable faisant apparaitre le sous-détail/ usage (Chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau de prises électriques, autres), raccordés à internet et permettant de fournir aux usagers du bâtiment les statistiques relatives à leur consommation via une application accessible sur internet	DCE			X		X		X	X
Pour les bâtiments tertiaires et industriels, installer :									
Des compteurs énergie avec écran d'affichage et faisant apparaitre le sous-détail/ usage (Chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, réseau de prises de courant, centrales de ventilation, départ de plus de 80 ampères)	DCE	X				X		X	
Des compteurs énergie avec écran d'affichage et faisant apparaitre le sous-détail/ usage (Chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, réseau de prises de courant, centrales de ventilation, départ de plus de 80 ampères) et raccordés à internet	DCE		X			X		X	
Des compteurs énergie avec écran d'affichage et faisant apparaitre le sous-détail/ usage (Chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, réseau de prises de courant, centrales de ventilation, départ de plus de 80 ampères) et raccordés à internet et permettant de fournir aux usagers du bâtiment es statistiques relatives à leur consommation via une application accessible sur internet	DCE			X		X		X	

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Réaliser des aménagements et des constructions faiblement émetteurs en GES et économes en énergie (Suite)									
Pour les opérations de ZAC portées par l'EPA, mettre en place une architecture de communication permettant de mettre à disposition de l'EPA les données brutes relatives aux mesurages énergétiques effectués	DCE		X			X		X	X
Mettre en place une architecture de communication permettant de mettre à disposition de l'EPA les données brutes relatives aux mesurages énergétiques effectués	DCE			X		X		X	X
Effectuer le positionnement de l'opération suivant la grille d'évaluation des projets Smart Grid Ready	DCE		X			X		X	X
Pour les opérations de ZAC, effectuer le positionnement de l'opération suivant la grille d'évaluation des projets Smart Grid Ready	DCE	X				X		X	X
Disposer d'un bâtiment conforme au niveau SGR 2 (bâtiment auto-géré) ou SGR 3 (bâtiment piloté)	DCE			X		X		X	
Mettre en place un réseau de distribution d'électricité « intelligent (Smart Grid) en capacité d'intégrer les productions locales d'électricité .	DCE			X	X	X		X	
Pour les batiments industriels :									
Réaliser une étude des possibilités de flexibilité électrique du site	DCE	X				X		X	X
S'inscrire dans une démarche de flexibilité électrique	DCE		X			X		X	X
Pour les batiments industriels, réaliser une étude économique des possibilités d'implantation de Panneaux Photovoltaiques en vue d'une autoconsommation	DCE	X				X		X	X
Pour les bâtiments résidentiels, utiliser des éclairages des parties communes économes en énergie (ex: LED) à adapter en fonction de la fréquentation et des usages	DCE	X				X		X	X
Pour les bâtiments tertiaires et industriels, utiliser des éclairages économes en énergie (ex: LED) à adapter en fonction de la fréquentation et des usages	DCE	X				X		X	X
Mettre en oeuvre des éclairages des espaces extérieurs économes en énergie (ex: LED)	DCE	X			X			X	X
Mettre en place des systèmes de télésurveillance sur la totalité de l'éclairage extérieur permettant entre autres la régulation des puissances à distance	DCE		X		X			X	
Mettre en place des éclairages autonomes en énergie	DCE		X		X			X	
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Exploiter de façon optimale les énergies renouvelables disponibles localement									
Pour les constructions neuves, calculer les taux de couverture des besoins en énergie finale par des énergies renouvelables en intégrant les PAC air/air et PAC air/eau (taux 1) sans les PAC air/air (taux 2) et sans les PAC air/air et les PAC air/eau (taux 3), couvrir les besoins en énergie finale du bâtiment par des énergies renouvelables disponibles sur place, sur la base du taux 1 [1] à hauteur minimum des taux suivants et :									
40% d'énergies renouvelables ou de récupération	PC	X				X		X	
50% d'énergies renouvelables ou de récupération	PC		X			X		X	
60% d'énergies renouvelables ou de récupération	PC			X		X		X	
Intégrer au moins une des énergies renouvelables suivantes dans le projet : géothermie de surface, géothermie sur nappe, géothermie sur pieux, thalassothermie, récupération de chaleur sur eaux usées, solaire thermique, bois énergie, solaire photovoltaique, hydroélectricité, cogénération et calculer les taux de couverture des besoins en énergie finale par des énergies renouvelables sans les PAC air/air (taux 2) et PAC air/eau (taux 3)	PC		X			X		X	
Prévoir une production locale d'électricité via les sources d'énergie disponibles localement (Photovoltaique, hydroélectricité, cogénération…)	PC			X		X		X	

[1] Les systèmes d'énergie renouvelable à étudier sont : Eolien, Géothermie de surface, Géothermie sur capteurs verticaux, Géothermie sur nappe aquifère, Géothermie sur pieux, Solaire photovoltaïque, Solaire thermique, Bois énergie, Marine, Hydraulique, Biogaz de décharge et de station d'épuration, Récupération de chaleur des eaux usées. La formule à utiliser pour calculer ce taux de couverture est la suivante : Aepenr/(Cef + Aepenr) **-** Aepenr étant l'Apport des Energies Renouvelables et Cef étant la Consommation prévisionnelle en Energie Finale. Comme le coefficient Cep, le coefficient Aepenr est fourni par les logiciels de calcul réglementaire. On note que pour les PAC, l'Aepenr se calcule en appliquant la formule suivante : Aepenr (PAC) = (COP **-** 1) X (Cef (PAC)) **-** COP étant le Coefficient de Performance de la PAC et Cef étant Consommation en énergie finale de la PAC.

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Exploiter de façon optimale les énergies renouvelables disponibles localement									
Pour les réhabilitations, couvrir les besoins en énergie primaire du bâtiment par des énergies renouvelables disponibles sur place[1] à hauteur minimum de :									
5% d'énergies renouvelables ou de récupération	PC		X			X			X
10% d'énergies renouvelables ou de récupération	PC			X		X			X
Pour tous les bâtiments publics réhabilités, couvrir les besoins en énergie primaire du bâtiment par des énergies renouvelables (y compris achat d'électricité verte ou de gaz vert) à hauteur minimum de :									
10% d'énergies renouvelables ou de récupérations	PC		X			X			X
20% d'énergies renouvelables ou de récupération	PC			X		X			X
Mettre en place un réseau de chaleur ou de froid alimenté par des énergies renouvelables ou des énergies de récupération à hauteur minimum de :									
50% d'énergies renouvelables ou d'énergie de récupération	AVP		X		X			X	X
80% d'énergies renouvelables ou d'énergie de récupération	AVP			X	X			X	X
Pour les bâtiments industriels, valoriser l'énergie fatale produite en interne ou à l'externe	PC			X		X		X	
Proposer une utilisation du végétal pour aider à la régulation thermique des bâtiments	PC/AVP		X		X	X		X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

Thème n°5 : Eau

Principales caractéristiques de la plaine du Var

- Place importante de l'eau dans la plaine du Var et existence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Nappe et basse vallée du Var et d'un contrat rivière associé.
- Présence d'une plaine alluviale du Var et de sa ripisylve considérées comme un milieu aquatique remarquable dans la préservation des espèces (axes de migration des oiseaux et de poissons migrateurs)
- Présence d'un système d'irrigation, en particulier le canal des arrosants
- Risques de crues torrentielles en automne et au printemps et un faible débit du fleuve de l'ordre de 15m^3/s en été
- Vulnérabilité du fleuve et de la nappe phréatique par rapport aux sources de pollutions potentielles (rejets domestiques, rejets industriels, déchets, agriculture, routes : pollution de nature chronique ou accidentelle)
- Exutoires des vallons affluents du Var, artificialisés et parfois couverts

Enjeux à l'échelle des opérations d'aménagement et des bâtiments

- Axe 1: Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire
  - *Gestion raisonnée des eaux pluviales favorisant le drainage et la rétention,*
  - *Traitement systématique des eaux usées et pluviales*
- Axe 2 : Un territoire qui utilise les ressources de façon économe et favorise leur valorisation par des échanges locaux
  - *Gestion économe de l'eau potable,*
  - *Réutilisation des eaux pluviales ou usées traitées pour des usages ne nécessitant pas de la qualité eau potable.*

Etudes à effectuer / Documents et preuves à produire

- Notes de calcul relatives au coefficient d'imperméabilisation (Phase PC ou AVP)
- Notes de calcul relatives au coefficient imperméabilisation et débit de fuite rejet à l'exutoire en respectant les épisodes de crues définis dans le règlement pluvial applicable au projet ou le cas échéant les cahiers des charges applicables aux ZAC (Phase PC ou AVP)
- Si appliqué, étude pour la réutilisation des eaux pluviales (Phase PC ou AVP)
- Si appliqué, étude pour la réutilisation des eaux usées après traitement (Phase PC ou AVP)
- Note de calcul de la réduction de la consommation en eau potable via les systèmes hydroéconomes (Phase PRO/DCE)

QUELQUES DONNÉES UTILES

- *Règlement du service public de l'assainissement, de l'hydraulique et du pluvial de la Métropole Nice Côte d'Azur* https://www.nicecotedazur.org/uploads/media_items/reglement-assainissement-1.original.pdf

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous-axe 1.1 : Gérer de façon raisonnée les eaux pluviales en favorisant le drainage et la rétention, traiter systématiquement les eaux usées et pluviales									
Concevoir des aménagements et bâtiments qui limitent l'imperméabilisation en appliquant un coefficient d'imperméabilisation :									
inférieur à 80%	PC/AVP	X			X	X		X	
inférieur à 70%	PC/AVP		X		X	X		X	
inférieur à 50%	PC/AVP			X	X	X		X	
Intégrer dans l'opération des cheminements ou des voies aménagées avec des revêtements perméables et drainants	PC/AVP		X		X	X		X	
Intégrer dans les aménagements des systèmes alternatifs de collecte, d'infiltration ou rétention des eaux pluviales (fossés ou noues de rétention, rétention sur toitures végétalisées....)	PC/AVP		X		X	X		X	
Pour les projets d'aménagement de routes, recourir à des ouvrages, notamment en techniques végétales paysagère, mis en place afin d'assainir et de protéger les eaux contre la pollution chronique et accidentelle	DCE	X			X			X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Avoir une gestion économe de l'eau potable et favoriser la réutilisation des eaux pluviales ou eaux usées traitées									
Réduire les consommations en eau potable par rapport à la consommation de référence (excepté pour l'industrie)									
Réduction de 25%	DCE	X				X		X	
Réduction de 30%	DCE		X			X		X	
Réduction de 40%	DCE			X		X		X	
Lorsqu'un système d'arrosage est mis en place, intégrer :									
Des sondes d'humidité ou de pluies et prévoir un sous-comptage spécifique	DCE	X			X	X		X	
La possibilité de programmer l'arrosage de façon différenciée en relation avec les besoins propres à la composition en essences de différentes zones	DCE		X		X	X		X	
Un dispositif de récupération des eaux pluviales couvrant au moins 50% des besoins hydriques des espaces végétalisés	DCE			X	X	X		X	
Pour les bâtiments résidentiels, équiper tous les logements et les parties communes (pour l'irrigation dès lors qu'il existe des espaces végétalisés) avec :									
Des compteurs eau domestique	DCE	X				X		X	X
Des compteurs eau domestique raccordés à internet	DCE		X			X		X	X
Des compteurs eau domestique raccordés à internet permettant de fournir aux usagers les statistiques relatives à leur consommation en eau via une application accessible sur internet	DCE			X		X		X	X
Disposer de compteurs et sous-compteurs d'eau raccordés à Internet dans l'ensemble des bâtiments publics équipés	DCE	X				X		X	
Réutiliser les eaux pluviales	DCE		X		X	X		X	
Réutiliser les eaux grises traitées	DCE			X	X	X		X	
Pour les zones concernées par la dureté des eaux potables, mettre en œuvre des systèmes pour protéger les canalisations des dépôts de calcaire	DCE		X			X		X	
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

Thème n°6 : Déchets

Principales caractéristiques de la plaine du Var

- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets 2018
- Déficit de capacité de traitement des déchets sur les Alpes-Maritimes
- Coût financier et énergétique des transports de déchets très important
- Variation de la production des déchets au cours de l'année, avec un pic important en été lors de la période touristique
- Existence dans les Alpes-Maritimes de 3 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) dont un site sur Saint Laurent du Var (vallon des Tenchurades) et de 3 plateformes de recyclage des matériaux de démolition et des déchets de chantiers dont une située à Nice Lingostière (vallon du Saquier)

Enjeux à l'échelle des opérations d'aménagement et des bâtiments

- Axe 1: Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire
  - ‰ *Prise en compte de dispositions en faveur de la réduction à la source de la production de déchets et de l'intégration dans chaque opération des dispositifs nécessaires à la collecte et au traitement des déchets*
- Axe 2 : Un territoire qui utilise les ressources de façon économe et favorise leur valorisation par des échanges locaux
  - ‰ *Recyclage maximal des déchets ménagers, d'activités et de chantier*

Etudes à effectuer / Documents et preuves à produire

- Etude détaillant l'adaptation au système de gestion des déchets et de collecte sélective mis en place par la commune et justifiant le dimensionnement des locaux et espaces dédiés au traitement/ rassemblement/ enlèvement des déchets (Phase PC ou AVP)
- Pour les démolitions supérieures à 1000 m², diagnostic Produits Matériaux Déchets inventoriant les matériaux constitutifs du bâtiment ainsi que les déchets résiduels issus de leur occupation et précisant leur nature, leur quantité et leur localisation et le compléter par un diagnostic ressources lors de l'entrée en vigueur de ce diagnostic. Ce diagnostic doit fournir les informations relatives aux possibilités de réemploi des matériaux sur le site ou, à défaut, sur les filières de valorisation ou d'élimination (Phase PC ou AVP)
- « Diagnostic déchets » incluant au besoin les déchets issus de démolition avant le démarrage de chaque chantier (Phase DCE)
- Plan de gestion des déchets de chantier (évaluation du gisement, type de déchets produits, étude des filières de traitement possibles, planification des moyens à mettre en œuvre pour favoriser le tri à la source, protection des lieux de stockage (bâche, rétention…), prévision de flux de collecte…) (Phase Chantier/Livraison)
- Bordereaux de livraison de remblais (Phase Chantier/Livraison)
- Bordereaux d'enlèvement et de suivi des déchets et le bilan des déchets réutilisés, recyclés ou valorisés (Phase Chantier/Livraison)

QUELQUES DONNÉES UTILES

- *Charte Chantier propre de la plaine du Var (Annexe 5)*
- *Plans régional de prévention et de gestion des déchets : https://www.maregionsud.fr/fileadmin/user_upload/Documents/Amenagement_et_dev_durable/Gestion_des_dechets/02_RESUME_NON_TECHNIQUE_PRPGD_SUD_06_06_2019.pdf*
- *Règles de tri au sein de la Métropole et Bonnes pratiques pour implanter et dimensionner les locaux à déchets : http://tousecocitoyens.org/document/texte/infos_prat_guide_amenageur.pdf et http://www.nicecotedazur.org/uploads/media_items/guide-de-l-amenageur-de-logements.original.pdf*

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE									
Sous-axe 1.1 : Réduire à la source les déchets et prévoir des dispositifs pour leur traitement									
Mettre en place des infrastructures utiles pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets d'activités	PC/AVP	X			X	X		X	X
Respecter la charte chantier propre en particulier pour ce qui concerne le traitement des déchets de chantier	Chantier/ Livraison	X			X	X	X	X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X	X	X	X
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Recycler et valoriser au maximum les déchets produits									
Mettre en place des infrastructures utiles pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.	PC/AVP	X			X	X		X	X
Pour les batiments résidentiels, positionner le local poubelles sur le parcours usuel des habitants, pour faciliter l'accès et encourager au tri	PC	X				X		X	
Pour les batiments résidentiels, prévoir un aménagement des cuisines permettant de positionner l'espace de tri des déchets	PC		X			X		X	
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X	X	X	X

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 2 : UN TERRITOIRE QUI UTILISE LES RESSOURCES DE FACON ECONOME ET FAVORISE LES ECHANGES DE FLUX									
Sous-axe 2.1 : Recycler et valoriser au maximum les déchets produits									
Réutiliser, recycler ou valoriser les déchets de chantier à hauteur de :									
50% des déchets de chantiers au minimum (en masse)	Chantier/ Livraison	X			X	X	X	X	X
60% des déchets de chantiers au minimum (en masse)	Chantier/ Livraison		X		X	X	X	X	X
80% des déchets de chantiers au minimum (en masse)	Chantier/ Livraison			X	X	X	X	X	X
Mettre en place une traçabilité des terres excavées par le biais d'un registre ou de bordereaux d'évacuation respectant les informations indiquées à l'arrêté du 31 Mai 2021	Chantier/ Livraison	X			X	X	X	X	X
Mettre en place une traçabilité de l'enlèvement et du traitement des déchets par le biais d'un registre ou de bordereaux d'évacuation respectant les informations indiquées à l'arrêté du 31 Mai 2021	Chantier/ Livraison	X			X	X	X	X	X
Pour les démolitions supérieures à 1000 m², réaliser le diagnostic Produits Matériaux Déchets et compléter ce diagnostic par un diagnostic ressources identifiant les possibilités de réemploi	Chantier/ Livraison	X			X	X	X		
Pour les projets ZAC, pour toute construction à usage d'habitation, ou dont l'usage produit des ordures ménagères fermentescibles et déchets verts, intégrer un dispositif de compostage adapté à des productions accessibles aux occupants, aux professionnels (jardiniers) dans les espaces libres	PC/AVP	X			X	X		X	X
Pour les projets en dehors des ZAC, pour toute construction à usage d'habitation, ou dont l'usage produit des ordures ménagères fermentescibles et déchets verts, intégrer un dispositif de compostage adapté à des productions accessibles aux occupants, aux professionnels (jardiniers) dans les espaces libres	PC/AVP		X		X	X		X	X
Mettre en place le tri des déchets sur chantier pour à minima:									
4 flux	Chantier/ Livraison	X				X	X	X	X
5 flux ou plus	Chantier/ Livraison		X			X	X	X	X
Mettre en place des dispositifs de tri innovants et interactifs (ex: nudge)	PC/AVP			X	X	X		X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X	X	X	X

Thème n°7 : Déplacements

Principales caractéristiques de la plaine du Var

- Vallée constituant un axe de circulation routière essentiel dans le département des Alpes-Maritimes avec ses routes métropolitaines (RM6202 et RM 6202 bis) et son autoroute (A8)
- Présence de l'aéroport et de transports ferroviaires (réseau national et Chemins de fer de Provence)
- Trafics relevés sur le territoire relativement importants : Circulation de transit (camions entre l'Italie et l'Espagne) mélée à la circulation de desserte locale, l'autoroute A8 ne joue pas exclusivement un rôle de contournement de la ville de Nice
- Déficit en espaces et itinéraires piétonniers
- Politique de développement des pistes cyclables par le Département et la Métropole NCA
- Politique volontariste pour encourager les déplacements en transport en commun : tarif unique pour les transports en commun (Département et Métropole NCA)
- Projets d'équipement favorisant la multimodalité : pôles multimodaux, lignes de tramway et de bus à haute qualité de service, gares routières, parkings relais, stations de véhicules ou de vélos en libre service…

Enjeux à l'échelle des opérations d'aménagement et des bâtiments

- Axe 1: Un territoire qui favorise la neutralité environnementale et sanitaire
  - *Développement des déplacements doux,*
  - *Utilisation des transports en commun, de véhicules partagés et de véhicules propres*
- Axe 3 : Un territoire qui intègre les problématiques sociales et vise la qualité urbaine et paysagère
  - *Favoriser la mixité fonctionnelle pour limiter les besoins en déplacement*

Etudes à effectuer / Documents et preuves à produire

- Identifier les offres de transport existantes et en cours de programmation dans le périmètre concerné par le projet d'aménagement (lignes de transport collectif, pistes cyclables, etc.), sur les principaux types de déplacement effectués dans ce périmètre : modes, natures, volume (quantifié), sur les zones à desservir et les niveaux de fréquentation associés et les indiquer dans la notice environnementale (Phase Esquisse/ Etudes préliminaires)

QUELQUES DONNÉES UTILES

- *Schéma des transports de Nice Côte d'Azur :* https://www.nicecotedazur.org/deplacement/l-action-de-nice-c%C3%B4te-d-azur/le-sch%C3%A9ma-de-transports-pour-l-avenir
- *Locaux vélos - Guide application :*
  https://ecovalleequalite.slkingenierie.com/files/FAQ%20Locaux%20velos%2008%202019.pdf

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
AXE 1 : UN TERRITOIRE QUI VISE LA NEUTRALITE ENVIRONNEMENTALE									
Sous-axe 1.1 : Développer les déplacements doux									
Intégrer dans les opérations des voies dédiées aux modes de déplacements doux	Études Préliminaires	X			X			X	X
Prévoir des cheminements piétonniers sécurisés et permettant d'atteindre rapidement les arrêts de transports en commun et les commerces	Études Préliminaires		X		X			X	
Pour les aménagements, prévoir des stationnements vélos en extérieur pour au moins 5% des places de stationnements véhicules extérieur	Études Préliminaires	X			X			X	X
Communiquer les surfaces et le nombre de stationnements vélos prévu en tenant compte de la règlementation en vigueur (cf règles PLUm dans «liens utiles»)	PC	X				X		X	
Pour les bâtiments tertiaires et résidentiels réhabilités, prévoir en surface ou en intérieur, des stationnements réservés aux vélos pour au moins :									
5% des places de stationnement véhicules	PC	X				X			X
10% des places de stationnement véhicules	PC		X			X			X
15% des places de stationnements véhicules	PC			X		X			X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases	X	X	X	X	X		X	X

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE		APPLICATION		
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
Sous-axe 1.2 : Favoriser l'utilisation des transports en commun, des véhicules partagés et des véhicules propres									
Au sein des bâtiments résidentiels, prévoir des stationnements prééquipés pour permettre l'installation ultérieure de points de recharge de véhicules électriques ou hybrides et le comptage des consommations afférentes à hauteur minimum :									
de 100% des stationnements pour les parcs de stationnement avec une capacité supérieure ou égale à 10 places	DCE	X				X		X	
de 100% des stationnements pour les parcs de stationnement avec une capacité supérieure ou égale à 10 places ET au minimum l'installation d'une borne de recharge pour les Véhicules Electriques au sein du parking de stationnement	DCE		X			X		X	
de 100% des stationnements pour les parcs de stationnement avec une capacité supérieure ou égale à 10 places ET au minimum l'installation de 2 bornes de recharge programmables et/ou en capacité de dialoguer avec le réseau (ou répondre à des sollicitations de flexibilité) pour les Véhicules Electriques au sein du parking de stationnement	DCE			X		X		X	
Mettre à disposition des bornes de recharges pour véhicules électriques	DCE		X		X	X		X	X
Prévoir des stationnements exterieurs réservés au covoiturage/à l'autopartage pour au moins 5% des places de stationnements véhicules extérieurs	PC/AVP		X		X	X		X	X
Au sein des bâtiments à usage non résidentiel, prévoir des stationnements équipés de bornes de recharge à hauteur de 5% des places pour les parcs de stationnement de plus de 20 places et prévoir des stationnements prééquipés pour permettre l'installation ultérieure de points de recharge des véhicules électriques ou hybrides et le comptage des consommations afférentes à hauteur minimum de :									
20% des stationnements	DCE	X				X		X	
30% des stationnements	DCE		X			X		X	
40% des stationnements	DCE			X		X		X	
Au sein des bâtiments tertiaires, industriels et des batiments publics, mettre en place des bornes de recharge programmables et/ou en capacité de dialoguer avec le réseau (ou répondre à des sollicitations de flexibilité)	DCE			X		X		X	

OBJECTIFS À ATTEINDRE

OBJECTIFS	Phase Evaluation	NIVEAUX D'EXIGENCE			ECHELLE				APPLICATION				
		1	2	3	Aménagement	Bâtiment	Démolition	Neuf	Réhabilitation
Sous-axe 1.2 : Favoriser l'utilisation des transports en commun, des véhicules partagés et des véhicules propres									
Au sein des bâtiments à usage commercial, mettre en place des bornes de recharge programmables et/ou en capacité de dialoguer avec le réseau (ou répondre à des sollicitations de flexibilité)	DCE			X		X		X	
Etudier la possibilité de mutualiser les parkings à l'échelle du quartier	Études Préliminaires			X	X			X	X
Favoriser la construction de parkings en silos et en souterrain pour limiter la consommation de foncier	Études Préliminaires		X		X			X	X
Pour les parkings publics, disposer d'une aire de covoiturage	AVP		X		X			X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases		X	X	X	X		X	X
AXE 3 : UN TERRITOIRE QUI INTÈGRE LES PROBLEMATIQUES SOCIALES ET VISE LA QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE									
Sous-axe 3.1 : Favoriser la mixité fonctionnelle									
Limiter les déplacements contraints, en intégrant une mixité fonctionnelle dans le programme soit:									
Des logements et des commerces sauf à ce que le projet soit situé à moins de 10 minutes à pied de commerces alimentaires et/ou de points de restauration	PC/AVP		X			X		X	X
Des logements, des commerces et des activités	PC/AVP	X				X		X	X
Proposer des actions de compensation ou des actions innovantes répondant à cet enjeu	4 phases		X	X		X		X	X

Thème n°8 : Gouvernance et accompagnement

Enjeux opérationnels

- Informer, consulter et concerter les différents acteurs (riverains, futurs usagers, acquéreurs, acteurs socio-économiques, institutionnels,...) sur les projets pour assurer que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus
- Mettre en place un processus d'urbanisme négocié
- Sensibiliser l'équipe projet et les entreprises parties prenantes aux objectifs du présent référentiel ECOVALLEE QUALITE et à la charte chantier propre qui y est annexée.
- Sensibiliser les futurs acquéreurs et les futurs usagers des ouvrages pour leur faire comprendre les partis pris et les choix effectués et les inciter à une utilisation optimale des équipements mis à disposition
- Diffuser les retours d'expériences dans une optique d'amélioration continue

Démarche à mettre en place

- Définir un plan de concertation/communication propre à l'opération (Phase Esquisse/Etudes préliminaires/Permis de construire/AVP). Ce plan devra spécifier la planification et la coordination de l'opération ainsi que les modalités de concertation ou d'information des différents acteurs et parties prenantes et notamment vis-à-vis (Objectif de niveau 1) :
  - ‰ *Des parties intéressées : Riverains, associations,*
  - ‰ *De l'EPA Éco-Vallée Plaine du Var, de NCA et des collectivités concernées*
  - ‰ *De l'équipe projet,*
  - ‰ *Des entreprises en charge du chantier,*
  - ‰ *Des acquéreurs, usagers et gestionnaires des équipements livrés.*
- Pour les batiments d'habitation, organiser une réunion avec les résidents post livraison en phase usage (possiblement sous forme d'un rendez-vous convivial tel qu'un apéritif...) pour sensibiliser les usagers sur les gestes verts et le caractère durable de l'opération et collecter des premiers avis.
- Mettre en place la charte chantier propre et insérer le logo Ecovallée Qualité sur les pancartes chantier (phase DCE) (Objectif de niveau 1)
- Informer les riverains sur le chantier en cours et mettre à disposition une boite aux lettres riverains (Objectif de niveau 1)
- Mettre en place des démarches d'accompagnement aux changements de comportements (Famille Zéro Déchet, Famille à Energie Positive) (Objectif niveau 3)
- Rédiger un livret de sensibilisation environnementale destiné aux usagers en intégrant (phase Chantier/Livraison) (Objectif de niveau 1):
  - ‰ *Les éléments majeurs d'éco-exemplarité de l'opération,*
  - ‰ *Les équipements techniques installés au sein du bâtiment en liaison avec les consommations énérgétiques, la gestion de l'eau, le tri des déchets, etc.),*
  - ‰ *Les installations mises à disposition (jardins collectifs, bornes de recharge véhicules électriques, locaux collectifs, etc,) et un descriptif des aménagements paysagers réalisés, l'identification des risques particuliers et les aménagements réalisés pour les prévenir,*
  - ‰ *Les actions à engager individuellement par les usagers (consommer local, privilégier l'usage de mode de transport « doux », éteindre les lumières et appareils électriques, consommer moins de papiers et d'eau, trier, composter, etc. etc.).*
  - ‰ *Les consignes pour assurer: le confort thermique été comme hiver, un air intérieur sain, etc...*
  - ‰ *Les réseaux de transports en commun existants à proximité immédiate du site concerné pour favoriser leur utilisation, les commerces de proximité, les pistes cyclables...*
- Réaliser les supports de sensibilisation sur les différentes thématiques du livret (affiches sur les pratiques de tri des déchets, sur les modes doux, etc.) à positionner dans les points stratégiques (local déchets, parking...) du batiment (Objectif niveau 2)
- Faire une réunion de sensibilisation une fois par an avec les usagers (sensibilisation sur les gestes verts, désignation d'un référent « gestes verts » au sein de la copropriété, rédaction commune d'une charte « gestes verts » coconstruite...) (Objectif niveau 3)
- Mettre en œuvre des procédures de commissionning à la livraison (Objectif de niveau 2) - en phase fonctionnement (Objectif de niveau 3)
- Mettre en place un Système de Garantie de Performance énergétique après les 2 premières années de fonctionnement (Contrat, Suivi....) (Objectif de niveau 2 pour les opérations de ZAC, objectif de niveau 3 pour les opérations hors ZAC)

Etudes à effectuer / Documents et preuves à produire

- Plan de concertation / communication propre à l'opération (Phase Esquisse/Etudes préliminaires)
- Charte chantier propre de l'opération signée (Phase Chantier/Livraison)
- Livret usager (Phase Chantier/Livraison)

LE REFERENTIEL ECOVALLEE QUALITE POUR LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION

ENTREE N°2 PAR REFERENTIELS

Liste des référentiels existants à l'échelle du bâtiment

REFERENTIEL	USAGES DU BATIMENT	TYPE DE PROJET	ORIGINE
NF HABITAT HQE	Logement (Habitation) - Résidences services (EHPA, résidences séniors, résidences étudiants et Foyers Jeunes Travailleurs (FJT))	Construction neuve ou rénovation ou exploitation	Français
NF HABITAT HQE	Etablissement médico-social	Construction neuve ou rénovation ou exploitation	
HQE Batiment Durable	Centres et quartiers commerciaux, bâtiments commerciaux en zone d'activité, commerces en pied d'immeuble	Construction neuve	
	Plateformes et bâtiments logistiques, centres techniques d'exploitation, quais de messagerie, entrepôts frigorifiques	Construction neuve ou rénovation	
	Hôtels, bâtiments d'hébergement touristique assimilables ou non à des bâtiments à usage d'habitation. Meublés de tourisme, gîtes de France, chambres d'hôtes sont exclus	Construction neuve ou réhabilitation lourde	
	Bureaux, commissariats, gendarmerie, centre de consultation non médicalisé, Centre de secours, banque, université, lycée, collège, école, crèche, conservatoire, médiathèque…	Construction neuve ou réhabilitation lourde	
BDM Habitation Collective	Maisons ou immeubles collectifs	Construction neuve ou rénovation	
BDM Tertiaire	Bâtiments tertiaires de toute nature (bureaux, écoles, crèches, centres de loisirs, établissements médico-sociaux...).	Construction neuve ou rénovation	
BREEAM Ecohomes	Logements collectifs, maisons individuelles	Construction neuve ou réhabilitation lourde ou extension	Britannique
BREEAM Healthcare	Etablissement de santé		
BREEAM Industrial	Bâtiment industriel		
BREEAM Offices	Bureaux		
BREEAM Education	Lycées, collèges, écoles		
BREEAM Higher Education	Universités		

REFERENTIEL	USAGES DU BATIMENT	TYPE DE PROJET	ORIGINE
LEED for New Construction	Bâtiments tertiaires	Construction neuve	Etats-Unis
LEED Homes	Maisons individuelles		
LEED Core and shell	Clos et couvert		
LEED Mid-rise	Immeubles de moyenne hauteur (hors IGH)		
LEED Schools New construction	Écoles		
LEED Retail New construction	Commerces de proximité		
LEED Healthcare	Centre de soins		
LEED Hospitality, New construction	Hôtellerie		
LEED Schools Existing building	Écoles		
LEED Data centers, New construction	Centre de données informatiques		
LEED Warehouse and distribution centers New construction	Entrepôts logistiques		
LEED for Existing Buildings	Bâtiments tertiaires institutionnels et commerciaux	Bâtiment existant (réhabilitation)	
LEED Schools Existing buiildings	Écoles		
LEED Retail Existing building	Commerces de proximité		
LEED Hospitality Existing building	Hôtellerie		
LEED Data centers Existing building	Centre de données informatiques		
LEED Warehouse and distribution centers Existing building	Entrepôts logistiques		

Liste des référentiels existant à l'échelle de l'aménagement

A l'échelle de l'aménagement, les référentiels disponibles sont :

- **QDM - Quartier Durable Mediterrannéen (Français)**
- **LEED for Neighborhood Development plan (Américain)**
- **LEED for Neighborhood Development (Américain)**
- **BREEAM Communities (Anglais)**

Profils minimum à atteindre pour chaque référentiel à l'échelle du BÂTIMENT

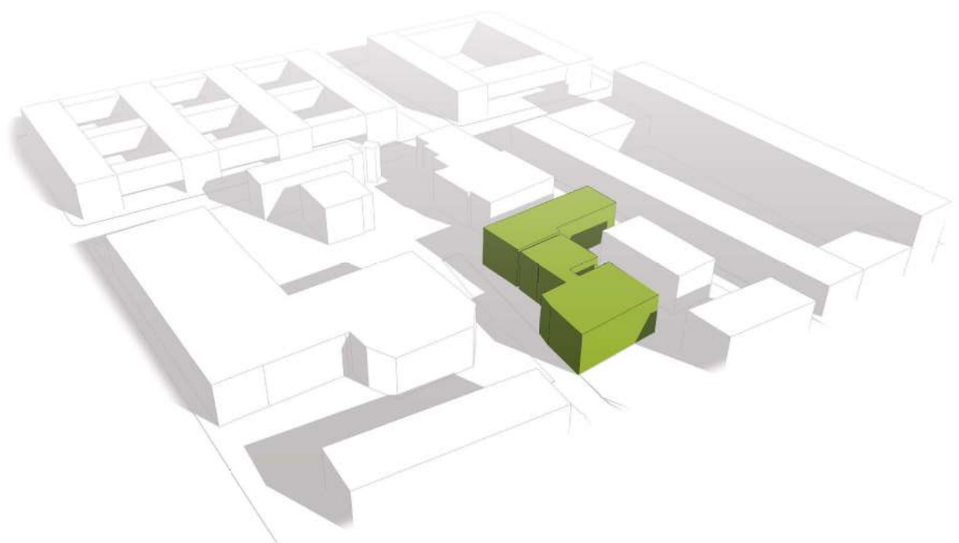

Certification NF HABITAT HQE™

Domaine d'application / types de projets et de bâtiments

- Nouvelles constructions
- Logements en immeubles collectifs et maisons individuelles, Résidences services (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA), résidences pour séniors, hors EHPA, résidences étudiants et les Foyers Jeunes Logements Travailleurs (FJT)).

Système de notation et thèmes abordés

Le référentiel repose sur 4 engagements déclinés en 12 objectifs et 22 rubriques.

Une opération NF HABITAT HQE™ doit respecter les exigences NF HABITAT ainsi que les exigences HQE™ 1 point. Cette conformité correspond à une opération avec 2 étoiles pour chacun des 3 engagements. Pour chaque engagement, la 3ème étoile et la 4ème étoile correspondent respectivement à l'obtention de 40% ou de 80% de la somme des points des exigences 2 et 3. Ainsi, 3 profils NF HABITAT HQE™ sont proposés : Très performant avec 6 étoiles (niveau d'entrée), Excellent (7 à 9 étoiles), Exceptionnel (10 à 12 étoiles).

MANAGEMENT RESPONSABLE

Une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue

Un pilotage pour un projet maîtrisé

Une évaluation garante de l'amélioration continue

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles : Performance énergétique - Réduction des consommations d'eau - Utilisation des sols - Ressources matières

Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique : Déchets - Changement climatique

Une prise en compte de la nature et de la biodiversité : Biodiversité

QUALITE DE VIE

Des lieux plus sûrs et qui favorisent la santé : Sécurité et Sûreté - Qualité de l'air intérieur - Qualité de l'eau - Résilience vis-à-vis des risques

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables : Fonctionnalités des lieux - Confort hygrothermique - Qualité acoustique - Confort visuel

Des services qui facilitent le bien vivre ensemble : Services et transports - Bâtiment Connecté

PERFORMANCE ECONOMIQUE

Une optimisation des charges et des couts : Cout d'entretien et durabilité de l'enveloppe - Maîtrise des consommations et des charges - Coût global Déconstruction

Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage

Une contribution au dynamisme et au développement des territoires

Profil minimum à obtenir

NIVEAU DE CERTIFICATION MINIMUM A VISER → **NF HABITAT HQE (6 étoiles)**

Certification HQE Batiment Durable™

Domaine d'application/ types de bâtiments

- Bâtiments non résidentiels : Bureaux, universités, lycées, collèges, écoles (primaires et élémentaires), crèches, hôtellerie, commerces, plateformes et bâtiments logistiques, salles de spectacles, conservatoires, médiathèques, bibliothèques, musées et centres d'exposition, établissement de restauration, pénitencier, industrie, data center, palais de justice…
- S'applique dans le neuf, en réhabilitation/rénovation et en exploitation

Système de notation et thèmes abordés

Le référentiel repose sur 4 engagements déclinés en 12 objectifs et 28 thèmes.

Une échelle de mesure permet d'attribuer une note allant de A (plus performant) à F (éliminatoire) pour chaque thème selon les résultats obtenus pour chaque exigence du référentiel. Les notes des thématiques sont rassemblées pour donner une note par engagement notée en étoiles (3 possibles par engagement). La certification est délivrée en 4 niveaux possibles de performances liées aux étoiles obtenues (répartition libre) : 1 à 3 étoiles = Performant ; 4 à 6 étoiles = Très performant ; 7 à 9 étoiles = Excellent et 10 à 12 étoiles = Exceptionnel.

MANAGEMENT RESPONSABLE

Une organisation adaptée aux objectifs de qualité, de performance et de dialogue : Contexte - Engagement - Planification - Ressources et moyens

Un pilotage pour un projet maîtrisé : Spécificités phase chantier - Commissionnement

Une évaluation garante de l'amélioration continue : Evaluation - Amélioration

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles : Energie - Eau

Une limitation des pollutions et la lutte contre le changement climatique : Déchets - Changement climatique - Impacts environnementaux sur le cycle de vie

Une prise en compte de la nature et de la biodiversité : Biodiversité

QUALITE DE VIE

Des lieux plus sûrs et qui favorisent la santé : Sécurité et Sûreté - Qualité de l'air intérieur - Qualité de l'eau - Ondes électromagnétiques

Des espaces agréables à vivre, pratiques et confortables : Facilité d'accès - Facilité d'usage - Adaptabilité - Confort hygrothermique - Confort acoustique - Confort visuel

Des services qui facilitent le bien vivre ensemble : Transports - Services

PERFORMANCE ECONOMIQUE

Une optimisation des charges et des couts : Charges et coûts

Une amélioration de la valeur patrimoniale, financière et d'usage

Une contribution au dynamisme et au développement des territoires : Contribution au dynamisme et développement des territoires

Profil minimum à obtenir

NIVEAU DE CERTIFICATION MINIMUM A VISER → **TRES PERFORMANT (4 à 6 étoiles)**

Reconnaissance BDM

Domaine d'application/ types de bâtiments

- Nouvelles constructions ou réhabilitations, tertiaire, maison individuelle, collectif

Système de notation et thèmes abordés

Pour suivre la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens, le maître d'ouvrage doit :

- 1. Respecter des pré-requis obligatoires qui garantissent en particulier le caractère méditerranéen du bâtiment et son efficience énergétique.
- 2. Accumuler au moins 50 points (sur un total possible de 100 points), en sélectionnant parmi les exigences listées par thème celles qui correspondent aux ambitions et aux contraintes du projet.
- 3. Souscrire des engagements relatifs à la future utilisation du bâtiment. Le respect ultérieur de ces engagements décidera de la reconnaissance définitive de la Démarche BDM.

Validation de l'atteinte du niveau

La Démarche BDM propose quatre niveaux de reconnaissance, avec des pré-requis obligatoires pour chaque niveau :

	CAP BDM	BDM BRONZE	BDM ARGENT	BDM OR
Points minimum	20 points	40 points	60 points	80 points
Accompagnement	Accompagnement BDM contractuel sur les 3 phases pour assurer la continuité du suivi du projet.			
Analyse de site	Analyse simplifiée prenant en compte les données générales du site		Analyse étendue à d'autres thématiques : Réseaux, ressources, biodiversité, architecture, sols, climat…	
Collaboratif	1 pt de cohérence durable sera mis en jeu en cas d'absence : EN CONCEPTION, du MOA et de l'architecte - EN REALISATION, du MOA, MOE et au moins une entreprise - EN USAGE, de l'architecte du MOA ou du gestionnaire			
Bioclimatisme	Protections solaires adaptées aux saisons et aux expositions	Satisfaire équilibre apport/déperdition été hiver en cohérence avec l'usage des pièces, et les possibilités offertes par le site, sur la totalité du bâtiment. Justification du prérequis par une note au format libre.		
Performance énergétique	Les bâtiments chauffés à plus de 12°C respecteront la RT 2012 (les bâtiments non soumis respecteront la RT 2005)			
Suivi des consommations d'énergie	Comptage global individuel de l'eau et de l'énergie	Des sous-compteurs sont installés pour suivre les consommations des postes chauffage, refroidissement, ECS, éclairage et auxiliaires (un enregistrement à minima trimestriel sera demandé pour la phase fonctionnement) En phase conception ces compteurs sont repérés sur le plan de l'installation.		
Espaces extérieurs		Des espaces de transition entre intérieur et extérieur sont aménagés et les essences végétales choisies sont adaptées aux conditions locales		
Chantier propre		Le chantier est réalisé dans le respect des règles du chantier propre (cf. site du chantier vert)		
Coût global		Calcul simplifié du coût global	Un calcul de coûts et bénéfices globaux est réalisé. Les scénarios ont été coordonnés avec ceux de la STD. Ouvert sur 2018 à d'autres modes de calcul.	
Confort d'été (sans A/C)		L'inertie du bâitment assure un confort d'été satisfaisant sans climatisation	STD prouvant que température intérieure ≤ 28°C sur plus de 120h (logements) - 100 h(enseignement) - 180 h (tertiaire) sans climatisation	STD prouvant que température intérieure ≤ 28°C sur plus de 60h (logements) - 50 h(enseignement) - 90 h (tertiaire) sans climatisation. Etude d'un scénario canicule et une utilisation défavorable
Matériaux éco-performants		Obtenir 4 points dans la thématique matériaux	Obtenir 6 points dans la thématique matériaux	Obtenir 8 points dans la thématique matériaux
Étanchéité à l'air			Un test d'étanchéité à l'air est réalisé au clos couvert avec l'ensemble des acteurs du chantier avec recherche de fuites d'air (aucun seuil n'est imposé)	

Profil minimum à obtenir

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX
Territoire et site	Optimisation du choix du site	Favoriser la densité urbaine
		Participer au renouvellement urbain
		Faciliter l'accès aux commerces et services de proximité
		Favoriser l`utilisation des transports alternatifs à la voiture individuelle
		Optimiser les avantages de la parcelle
		Gérer les flux et les stationnements
	Adaptation du bâtiment au site et au climat	Respecter les règles de l`architecture bioclimatique
		Prévoir les espaces en fonction des usages et des besoins
		Ne pas créer de gênes sur voisinage et l'environnement immédiat
	Préservation/ création des espaces extérieurs adaptés	Gérer les sols
		Créer des espaces de transition entre intérieur et extérieur
		Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité
Matériaux	Utiliser des éco-matériaux en quantité notable	Utiliser des matériaux éco performants
	Encourager le développement de filières locales de proximité de matériaux éco-performants	Clause d'éco-performance
	Minimiser le recours aux matériaux neufs	Minimiser le recours aux matériaux neufs
Energie	Sobriété	Rechercher une performance énergétique supérieureaux obligations réglementaires
	Efficacité	Réduire la consommation électrique
		Optimiser l'efficacité énergétique des équipements
		Monitoring des équipements
	Production d'énergies renouvelables	Production d'énergies renouvelables
Eau	Réduction de la consommation en eau	Réduire les consommations d`eau
	Valorisation des eaux de récupération	Réutiliser l`eau de pluie et les eaux usées
	Prévenir les dégâts des eaux et de la vapeur d'eau	Limiter l`imperméabilisation des sols
		Gérer les eaux rejetées au réseau
		Prévenir les pathologies du bâtiment liées à l'eau et à la vapeur d'eau
Confort et santé	Confort thermique méditerranéen	Satisfaire le confort thermique, notamment en été
		Se protéger des apports solaires en été et les utiliser en hiver
	Confort acoustique, phonique et visuel	Protéger les pièces à vivre des sources de bruit extérieures et intérieures
		Favoriser la lumière naturelle et les vues
	Qualité de l'air intérieur	Limiter la pollution intérieure
	Risques sanitaires	Limiter l'exposition aux risques sanitaires
Social et économie	Analyse coûts-bénéfices durables	Utiliser des outils d'aide à la conception durable
	Gouvernance sociale	Générer de la participation
		Promouvoir l'économie sociale et solidaire
	Bien vivre ensemble	Favoriser la mixité sociale
		Mutualiser les équipements et les services
	Evolutivité du bâtiment	Faciliter l'évolutivité et la modularité
	Prévention des risques et compensation des préjudices	Améliorer la prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
		Prévenir et compenser les préjudices
Gestion de ptojet	Planifcation du projet BDM	Etudes et documents techniques
		Gérer les déchets et les nuisances de chantier
	Savoir faire des professionnels	S'entourer de professionnels compétents en Bâtiments Durables Méditerranéens

NIVEAU DE RECONNAISSANCE A VISER AU MINIMUM → **BRONZE**

Certification BREEAM™

Domaine d'application/ types de projets et de bâtiments

- Nouvelles constructions ou réhabilitations
- Résidentiel et tertiaire (commerces, bureaux, industries, établissements d'enseignement, hôtels et résidences hôtelières)
- Autres types de projet : à l'étude au cas par cas

Système de notation et thèmes abordés

BREEAM comprend entre une cinquantaine et plusieurs centaines d'items regroupés en dix domaines. A chaque item correspond des points qu'un référentiel détaillé permet d'estimer en fonction du projet à l'issue de sa conception. La somme des points est calculée par domaine, sachant que des valeurs minimales sont exigées pour la plupart des domaines. Une pondération pour chaque domaine est définie pour le projet selon le référentiel retenu pour l'opération et appliquée pour calculer le niveau de performance de l'opération par domaine.

Les thèmes structurant le référentiel peuvent varier selon la typologie de l'opération, mais globalement on retrouve les thèmes suivants :

- **Management**
- **Santé et bien-être**
- **Energie**
- **Transport**
- **Eau**
- **Matériaux**
- **Déchets**
- **Utilisation du terrain et écologie**
- **Pollution**
- **Innovation (thème transversal)**

L'attribution de mentions « Outstanding », « Excellent », « Very good », « Good » or « Pass » au bâtiment dépend de la somme des pourcentages de réalisation dans chaque domaine obtenus.

Mention BREEAM	Note en %
UNCLASSIFIED (non certifié)	< 30
PASS	≥ 30
GOOD	≥ 45
VERY GOOD	≥ 55
EXCELLENT	≥ 70
OUTSTANDING	≥ 85

NIVEAU DE CERTIFICATION A VISER AU MINIMUM → **VERY GOOD ≥ 55 %**

Certification LEED™

Domaine d'application/ types de projets et de bâtiments

- Nouvelles constructions, réhabilitations
- Tertiaire, maisons individuelles, immeubles de moyenne hauteur
- Aménagement de quartier

Système de notation et thèmes abordés

Le référentiel définit un ensemble de critères de performance organisés autour de 6 thèmes principaux :

- Emplacement et liaisons
- Aménagement écologique des sites
- Gestion efficace de l'eau
- Energie et atmosphère
- Matériaux et ressources
- Qualité des environnements intérieurs

Une 7ème catégorie récompense une performance ou une innovation environnementale exceptionnelle qui surpasse nettement celle explicitement exigée par les crédits LEED de base:

- Innovation et processus de design.

Un thème supplémentaire est mis en oeuvre pour les constructions neuves :

- Process intégrés (analyser en phase projet chaque thème et leurs interactions comme des processus)

Enfin, une dernière catégorie n'est applicable qu'aux projets situés aux U.S.A. :

- Priorité régionale.

Le maître d'ouvrage doit :

- **1. Respecter des conditions préalables** pour être admissible à la certification qui permettent ensuite l'obtention de « crédits volontaires ».
- **2. Accumuler au moins 40 points** (sur un total possible de 136 points), en sélectionnant, parmi les crédits **optionnels** proposés, ceux qui correspondent aux ambitions et aux contraintes de son projet.

Innovation et processus de design	*11 points*
Emplacement et liaisons	*10 points*
Aménagement écologique des sites	*22 points*
Gestion efficace de l'eau	*15 points*
Energie et atmosphère	*38 points*
Matériaux et ressources	*16 points*
Qualité des environnements intérieurs	*21points*
Sensibilisation et formation	*3 points*
TOTAL	**136 points**

- **3. Produire des documents à soumettre et des pièces justificatives** pour corroborer des **lettres « types »** d'engagement établies pour chaque crédit.

Validation de l'atteinte du niveau

La démarche LEED propose quatre niveaux de reconnaissance :

	CERTIFIE	ARGENT	OR	PLATINE
Les moyens optionnels apportent…	**40 à 49 points**	**50 à 59 points**	**60 à 79 points**	**80 points et plus**

NIVEAU DE CERTIFICATION A VISER AU MINIMUM → **ARGENT**

Profils minimum à atteindre pour chaque référentiel à l'échelle de L'AMÉNAGEMENT

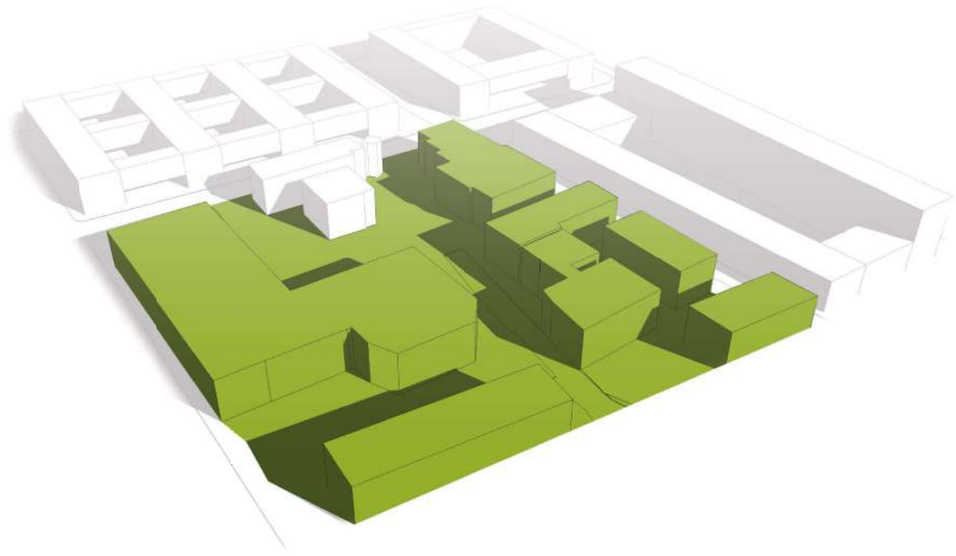

Reconnaissance QDM

Domaine d'application/ types de bâtiments

- Aménagement de quartiers neufs ou réhabilités
- Evaluation des aménagements d'espaces publics en cours d'élaboration.

Système de notation et thèmes abordés

La démarche QDM propose :

1. Une grille d'évaluation sur 90 points avec 10 points complémentaires de cohérence durable donnés lors d'une commission participative et publique.
2. Une évaluation à trois reprises : lors de la conception du projet, lors de l'achèvement des travaux et enfin lors du fonctionnement
3. Un outils d'évaluation simple et contextualisé à la Méditerranée
4. Un accompagnement du projet
5. Des groupes de travail et d'échanges annuels sur les projets engagés dans la démarche
6. Le respect de prérequis obligatoires

Validation de l'atteinte du niveau

La Démarche QDM propose quatre niveaux de reconnaissance, avec des pré-requis obligatoires pour chaque niveau :

	CAP QDM	QDM BRONZE	QDM ARGENT	QDM OR
Points minimum	20 points	40 points	60 points	80 points
Contexte et milieux naturels	-	Realiser un diagnostic territorial complet (historique, environnemental, social, economique et urbain)		
Mobilités	Les espaces communs ou espaces publics ne sont pas clôturés, afin d'éviter les quartiers insulaires (absence de barrière clôturant les rues)			
Energie		Une estimation de la production et de la consommation d'énergie a été faite à l'échelle du quartier		
Santé	Le quartier n'est pas aménagé sous une ligne haute ou moyenne tension (ou des mesures sont prises pour son dévoiement ou son enterrement)			
Chantier propre		Le chantier est réalisé dans le respect des règles du chantier propre		

NIVEAU DE RECONNAISSANCE A VISER AU MINIMUM → **BRONZE**

Profil minimum à obtenir

THEMES	SOUS-THEMES	ENJEUX
Contexte et milieux naturels	PRESERVER LA RESSOURCE FONCIERE ET DIVERSIFIER LES FORMES URBAINES	Optimiser l'utilisation du sol.
	PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES ESPACES NATURELS	
	EVITER LES DOMMAGES SUR LES MILIEUX NATURELS	Eviter les impacts sur la faune et la flore
	REDUIRE LES DOMMAGES SUR LES MILIEUX NATURELS	Réduire au maximum les impacts sur la faune et la flore
	COMPENSER LES DOMMAGES SUR LES MILIEUX NATURELS	Créer de nouveaux espaces favorables à la biodiversité
	VALORISER LE PATRIMOINE BATI, PAYSAGER ET CULTUREL	Eviter la standardisation des villes et des espaces urbains.
Mobilités	CONNEXIONS ET ACCESSIBILITE DU QUARTIER	Assurer la connexion du quartier au territoire élargi
	REDUIRE LES NUISANCES LIEES A L'AUTOMOBILE	Limiter les déplacements automobiles, leurs nuisances et leurs emissions de GES
	FAVORISER LES MODES DOUX DE DEPLACEMENT	Réduire l'impact de nos déplacements sur l'environnement.
	FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN	Réduire l'impact de nos déplacements sur l'environnement.
Matériaux et gestion des déchets	MINIMISER L'ENERGIE GRISE DES AMENAGEMENTS D'ESPACES PUBLICS	Limiter les émissions de GES liés aux matériaux et Favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même
	FAVORISER LES MATERIAUX BIO-SOURCES, PREMIERS OU ECOPERFORMANTS	Limiter les émissions de GES liés aux matériaux
	GESTION DES DECHETS MENAGERS	Diminuer les impacts environnementaux des déchets
	GESTION DES DECHETS DE CHANTIER	Diminuer les impacts environnementaux des déchets
Energie	FAVORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE	Eviter les pertes d'énergie inutiles
	FAVORISER L'EFFICACITE ENERGETIQUE	Diminuer nos consommations d'énergie des systèmes
	FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES	Promouvoir le recours aux énergies renouvelables
Eau	GESTION DES EAUX PLUVIALES	Limiter les risques d'inondations
	GESTION DES EAUX USEES	Réduire les pollutions liées aux eaux usées
	ECONOMISER LA RESSOURCE EN EAU	Maîtriser les consommations d'eau
Qualité de vie et santé	FAVORISER LE CONFORT ESTIVAL	Réduire l'exposition solaire estivale et ses impacts sanitaires
	FAVORISER LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS	Offrir des espaces publics favorisant les usages
	PROPRETE URBAINE	Mieux gérer les espaces publics
	LIMITER LES RISQUES SANITAIRES ET LES POLLUTIONS	Eradiquer les impacts sanitaires sur les riverains
	LIMITER LES POLLUTIONS ACOUSTIQUES	Assurer un niveau de bruit acceptable dans les espaces extérieurs et intérieurs.
Social et Economie	BIEN VIVRE ENSEMBLE	Favoriser la mixité sociale
	MIXITE FONCTIONNELLE	Favoriser la diversité des fonctions du quartier
	LIENS A LA TERRE	Promouvoir l'agriculture urbaine au plus prés des consommateurs
	FAVORISER L' ECONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE, CIRCULAIRE ET LOCALE	Faire participer le projet urbain à la dynamique économique locale
	EVOLUTIVITE DU QUARTIER	Adapter le quartier aux évolutions futurs
Gestion de projet	S'ENTOURER DE PROFESSIONNELS COMPETENTS EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE	Intégrer des objectifs de qualités environnementales dans le projet urbain
	PLANIFICATION DU PROJET QDM	Intégrer des objectifs de qualités environnementales dans le projet urbain
	PROGRAMMER ET CONCEVOIR SON PROJET QDM	Intégrer des objectifs de qualités environnementales dans le projet urbain
	FINALISER LA PHASE CONCEPTION QDM	Intégrer les enjeux environnementaux dans toutes les phases du projet
	LE CHANTIER QDM	Limiter les impacts environnementaix du chantier d'aménagement
	DEMARCHES ET GOUVERNANCES PARTICIPATIVES	Bénéficier des expertises d'usage des riverains et favoriser une meilleure appropriation du projet
	DEMARCHES D'EVALUATION	Faire progresser les acteurs de l'aménagement grâce aux retours d'expérience

Certification LEED™ Aménagement

Domaine d'application

- Aménagement de quartier en neuf ou requalification

Système de notation et thèmes abordés

Le référentiel définit un ensemble de critères de performance organisés autour de 6 thèmes principaux :

- Emplacement et liaisons stratégiques
- Modèle de quartier et conception de proximité
- Bâtiments et infrastructures durables durables

Une 4ème catégorie récompense une performance ou une innovation environnementale exceptionnelle qui surpasse nettement celle explicitement exigée par les crédits LEED de base:

- Innovation et processus de conception

UEnfin, une dernière catégorie n'est applicable qu'aux projets situés aux U.S.A. :

- Propriétés régionales

Le maître d'ouvrage doit :

- **1. Respecter des conditions préalables** pour être admissible à la certification qui permettent ensuite l'obtention de « crédits volontaires ».
- **2. Accumuler au moins 40 points** (sur un total possible de 106 points), en sélectionnant, parmi les crédits **optionnels** proposés, ceux qui correspondent aux ambitions et aux contraintes de son projet.
  - ‰ *Emplacement et liaisons stratégiques* *27 points*
  - ‰ *Modèle et conception de proximité* *44 points*
  - ‰ *Bâtiments et Infrastructures durables* *29 points*
  - ‰ *Innovation et processus de design* *6 points*

  TOTAL **106 points**
- **3. Produire des documents à soumettre et des pièces justificatives** pour corroborer des **lettres « types »** d'engagement établies pour chaque crédit.

Validation de l'atteinte du niveau

La démarche LEED propose quatre niveaux de reconnaissance :

	CERTIFIE	ARGENT	OR	PLATINE
Les moyens optionnels apportent…	**40 à 49 points**	**50 à 59 points**	**60 à 79 points**	**80 points et plus**

NIVEAU DE CERTIFICATION A VISER AU MINIMUM → **ARGENT**

Points minimum à obtenir

THEMES	SOUS-THEMES	NIVEAUX MINIMUM
Site et réseau (27 points)	Pré requis 1 - Choix du site	Pré requis obligatoire
	Pré requis 2 - Ecosystèmes et espèces menacées	Pré requis obligatoire
	Pré requis 3 - Conservation des zones humides et des plans d'eau	Pré requis obligatoire
	Pré requis 4 - Conservation des surfaces agricoles	Pré requis obligatoire
	Pré requis 5 - Eloignement des zones inondables	Pré requis obligatoire
	Critères de localisation (10 points)	5 points
	Réaménagement des friches industrielles (2 points)	2 points
	Diminution de la dépendance automobile (7 points)	4 points
	Réseau cyclable et stationnement (1 point)	1 point
	Proximité des logements et des emplois (3 points)	1 point
	Sécurisation des versants (1 point)	-
	Aménagement du site en faveur des habitats, des zones humides et des plans d'eau (1 point)	0 point
	Restauration des habitats, des zones humides et des plans d'eau (1 point)	1 point
	Gestion durable des habitats, des zones humides et des plans d'eau (1 point)	-
Conception et aménagement du site (44 points)	Pré requis 1 - Rues piétonnes	Pré requis obligatoire
	Pré requis 2 - Densité	Pré requis obligatoire
	Pré requis 3 - Continuité et ouverture	Pré requis obligatoire
	Rues piétonnes (12 points)	8 points
	Densité (6 points)	3 points
	Centre du quartier multifonctionnel (4 points)	3 points
	Mixité sociale (7 points)	3 points
	Faibles surfaces de stationnement (1 point)	-
	Réseau routier (2 points)	-
	Equipements de transport (1 point)	1 point
	Gestion de la demande de transport (2 points)	2 points
	Accès aux espaces publics (1 point)	1 point
	Accès aux équipements de loisir (1 point)	-
	Accessibilité (1 point)	-
	Participation des habitants (2 points)	1 point
	Agriculture locale (1 point)	1 point
	Alignement d'arbres et rues ombragées (2 points)	1 point
	Ecoles de quartier (1 point)	-

Certification BREEAM™ Communities Bespoke

Domaine d'application/ types de projets

- Opération d'aménagement à programme mixte ou monofonctionnelle, en situation d'urbanisation nouvelle ou de renouvellement urbain

Système de notation et thèmes abordés

BREEAM communities comprend entre une quarantaine d'items regroupés en 6 domaines. A chaque item correspond des points qu'un référentiel détaillé permet d'estimer en fonction du projet à l'issue de sa conception. La somme des points est calculée par domaine, sachant que des valeurs minimales sont exigées pour la plupart des domaines. Une pondération pour chaque domaine est définie pour le projet selon le référentiel retenu pour l'opération et appliquée pour calculer le niveau de performance de l'opération par domaine.

Les thèmes structurant le référentiel peuvent varier selon la typologie de l'opération, mais globalement on retrouve les thèmes suivants :

- **Gouvernance**
- **Bien-être social et économique**
- **Ressources et énergie**
- **Utilisation des sols & écologie**
- **Transport et mobilité**
- **Innovation (thème transversal)**

L'attribution de mentions « Outstanding », « Excellent », « Very good », « Good » or « Pass » au bâtiment dépend de la somme des pourcentages de réalisation dans chaque domaine obtenus.

Mention BREEAM	% Score
UNCLASSIFIED (non certifié)	< 30
PASS	≥ 30
GOOD	≥ 45
VERY GOOD	≥ 55
EXCELLENT	≥ 70
OUTSTANDING	≥ 85

NIVEAU DE CERTIFICATION A VISER AU MINIMUM **VERY GOOD ≥ 55**

SIGLES

ADAAM : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes
Bbio : Besoin Bioclimatique
CD 06 : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Cef :Consommation en énergie finale
Cep :Consommation en énergie primaire
COV : Composé Organique Volatil
CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile
DOCOB : Document d'Objectifs Natura 2000
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTA : Directive Territoriale d'Aménagement
FDES : Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
FLJ : Facteur Lumière Jour
FSC : Forest Stewardship Council
NCA : Nice Côte d'Azur
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLUM: Plan Local d'Urbanisme Métropolitain
PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation
PPRIF : Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt
PPRMT : Plan de Prévention des Riques de Mouvements de Terrain
PPRS : Plan de Prévention du Risque Sismique
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PSO : Projet Stratégique et Opérationnel
RM : Route Métropolitaine
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SIC : Site d'importance communautaire
VRD : Voiries, Réseaux, Divers
ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
ZPS : Zone de Protection Spéciale

GLOSSAIRE

Atlas Départemental des Paysages :

La nécessité d'intégrer la dimension paysagère aux décisions et aux projets d'aménagement ont encouragé une politique d'inventaires départementaux des paysages pour disposer d'une connaissance partagée et concertée en la matière qui soit un document de référence. La démarche est menée par les Services de l'Etat (DREAL, DDT selon les cas) auxquels sont associées les Collectivités Locales ou bien à l'initiative de ces dernières. L'Atlas des Paysages entre dans le cadre législatif de la Loi dite "Paysage" (loi n° 93- 24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages) et de la Loi dite "Barnier" (loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement qui classe le paysage comme "patrimoine commun de la nation").

Autonomie environnementale :

L'autonomie environnementale consiste à exploiter les sources d'énergie internes ou une énergie tirée de l'environnement naturel (énergie solaire), sans recours à des sources d'énergie externes (recharge sur le réseau électrique ou ravitaillement en carburant).

Biodiversité :

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques. Le maintien de la biodiversité est une composante essentielle du développement durable.

Biotope :

Milieu où vivent une ou plusieurs espèces. Les biotopes terrestres, influencés par la latitude, l'altitude et l'humidité associée, ainsi que par le régime des températures, varient géographiquement depuis les tropiques jusqu'à l'Arctique et incluent les différents types de forêts, de prairies, de landes et de déserts. Ces biotopes associent également les éléments d'eau douce: les fleuves, les lacs, les étangs et les marécages. L'environnement marin est constitué par: l'océan proprement dit, le littoral, les eaux peu profondes, les fonds marins, les rivages rocheux, les rivages sableux, les estuaires et les marécages associés aux marées. (source : www.wikipedia.fr).

Charte Chantier Propre :

La charte de chantier propre est un document employé pour définir les règles environnementales de fonctionnement du chantier. Elle contient des exigences précises sur :

- *La gestion des déchets : tri des déchets via les filières d'élimination disponibles les mieux adaptées et les plus proches, en favorisant la réutilisation et le recyclage, interdiction de l'enfouissement sauvage sur le site et du brûlage à l'air libre, traçabilité des déchets avec le retour au maître d'ouvrage des bordereaux de suivi des déchets produits sur le chantier.*
- *La limitation des pollutions sur le site : les huiles de coffrage peuvent être évitées ou être à base végétale, obligation d'installation de bacs et systèmes de rétention – décantation des eaux de lavage des équipements, interdiction de déversements dans le réseau d'assainissement ou pluvial…*
- *Les économies d'eau et d'énergie par la sensibilisation des différents intervenants, la maîtrise des nuisances sonores par des exigences sur les niveaux de bruit des matériels…*

Coefficient d'imperméabilisation :

Le coefficient d'imperméabilisation est le rapport entre la surface imperméabilisée et la surface totale considérée. Ce coefficient dépend surtout du rapport entre la surface bâtie et les espaces libres.

Confort d'usage :

Ensemble des mesures prises visant à améliorer la qualité de vie des habitants à l'échelle d'un territoire (faciliter les déplacements, l'accessibilités des espaces publics, réduire les risques, et autres nuisances liés bruits par exemple) ou d'une construction (optimisation de l'éclairage, du chauffage), de gestion d'énergie (programmation), de sécurité (comme les alarmes) et de communication (réseau haut débit, fibre optique….).

Corridor écologique :

L'expression « corridor écologique » désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce, une population, ou un groupe d'espèces ou métacommunauté (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.). Ces structures écopaysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations. Elles permettent la migration d'individus et la circulation de gènes (animaux, végétaux ou fongiques) d'une sous-population à l'autre. La restauration d'un réseau de corridors écologiques (maillage ou trame) est une des deux grandes stratégies de gestion restauratoire ou conservatoire pour les nombreuses espèces menacées par la fragmentation de leur habitat.

Débit de fuite :

C'est le débit maximum de rejet des eaux pluviales, exprimé en l/s/ha, autorisé à déverser dans l'ouvrage public. Ce débit est défini par les collectivités territoriales compte tenu des particularités des parcelles à desservir et du réseau récepteur, ou bien des prescriptions de zonage prises en application de l'article L 2224-10 du code générale des collectivités territoriales, et annexées au PLU le cas échéant. D'une autre manière, pour un nouvel aménagement ou une imperméabilisation, qui va produire un débit au-delà des limites des débits des eaux pluviales acceptables par les conduites, l'aménageur réalise sur sa parcelle à ses frais le stockage des eaux pluviales excédentaires par le biais des techniques dites alternatives (bassin de retenue souterrain ou aérien, chaussées réservoirs).

Déplacement contraint :

Il s'agit de la distance quotidienne incompressible parcourue par les actifs dans le cadre de leurs déplacements entre le lieu de résidence et le lieu d'emploi.

Espace résiduel ou interstitiel :

Ensemble des espaces non bâtis, publics ou privés, qui selon les formes urbaines sont plus ou moins nombreux, et dont la qualité est très mauvaise, lorsqu'ils sont considérés comme des délaissés.

Etude thermique dynamique :

L'étude thermique dynamique ou simulation thermique dynamique complète est l'outil de décision le plus abouti de l'étude thermique. Comme les autres études thermiques, elle intègre l'ensemble des paramètres extérieurs (exposition solaire, climatique...), calcule les données pour chaque pièce ou chaque zone de la maison mais en plus, elle intègre des scenarii personnalisés et reflétant le plus précisément possible le comportement des occupants et de l'équipement de l'habitation. Des fichiers météo indiquent précisément les évolutions des températures extérieures et de l'insolation au fil des jours. Des scenarii très précis indiquent les modes d'occupation des locaux, de ventilation, de température de consigne tout au long de l'année. Ils sont élaborés avec vous et reflètent précisément le fonctionnement du bâtiment.

Gouvernance :

La gouvernance désigne avant tout un mouvement de « décentrement » de la réflexion, de la prise de décision, et de l'évaluation, avec une multiplication des lieux et acteurs impliqués dans la décision ou l'élaboration d'un projet. Il renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation plus souples et éthiques, fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes, tant aux échelles locales que globales.

Grenelle Environnement :

Le Grenelle Environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en septembre et octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable, en particulier pour restaurer la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue et de schémas régionaux de cohérence écologique, tout en diminuant les émissions de gaz à effet de serre et en améliorant l'efficience énergétique.

Ecomatériaux:

Matériaux dont les processus de production, de transport, de mise en oeuvre, de vie en oeuvre, de fin vie, présentent globalement, face à des matériaux classiques, des performances environnementales supérieures en termes de consommation d'énergie non renouvelable, de consommation de ressources naturelles, d'émissions de gaz à effet de serre, et qui ne remettent pas en cause la santé des occupants et des professionnels assurant leur mise en oeuvre.

Matériaux biosourcés :

Matériaux issus de la biomasse végétale ou animale

Matériaux géosourcés :

Matériaux dit premiers, issus de ressources d'origine minérale. qui demandent peu de transformation, à faible énergie mais qui ne sont pas biosourcés et non renouvelables à court terme.

Mutualisation des espaces :

La mutualisation est le partage par des individus ou groupe d'individus, de biens, de logements, d'équipements (ménagers, outils, moyens informatiques, etc) ou de moyens de transport (premier poste d'émission de gaz à effet de serre dans les ménages en France) de manière à optimiser l'accès à ces ressources et leur rentabilité par le partage des coûts, frais d'entretien, assurance, réparation, etc.

Smart Grid :

Il s'agit d'un réseau de production et de distribution d'énergie électrique intelligent, intégrant des nouvelles technologies de l'information. Ces systèmes d'information permettent une amélioration de l'efficacité énergétique globale. Les Smart Grids sont le moyen de maîtriser la consommation d'électricité, les émissions de Gaz à Effet de Serre, le mix énergétique et la production de ressources.

Système de Management de l'Opération ou SMO :

Un système de management est un cadre de référence des processus et des procédures utilisés pour s'assurer que l'organisation peut accomplir toutes les tâches exigées pour atteindre ses objectifs.

Urbanité :

Ensemble des mesures adoptées lors de la conception d'une construction visant à respecter l'environnement urbain dans lequel elle s'inscrit. Ces mesures abordent les thèmes de l'implantation, la morphologie, la matérialité, la spatialité, les systèmes ou les performances.

Vallon obscur :

Cachés par les formations sylvatiques, les fonds des vallons sont surcreusés en canyons étroits et profonds où règnent des conditions climatiques particulières : microclimat caractérisé par une forte hygrométrie et des températures relativement basses. Ces vallons sont le siège d'une végétation à affinité subtropicale et montagnarde comprenant des espèces très peu fréquentes.

Vasière, roselière et ripisylve :

Une vasière est un habitat littoral, estuarien ou sous-marin constitué de matériaux sédimentés. C'est l'habitat privilégié de certaines espèces et une zone de ponte et de refuge pour de nombreuses larves et alevins. Elles constituent une source importante de nourriture pour des oiseaux d'eau spécialisés, canards ou limicoles. (source : www.wikipedia.fr)

Une roselière est une zone en bordure de lacs, d'étangs, de marais ou de bras morts de rivière où poussent principalement des roseaux. (source : www.wikipedia.fr)

La ripisylve est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Les ripisylves sont généralement des formations linéaires étalées le long de petits cours d'eau, sur une largeur de 25 à 30 mètres. (source : www.wikipedia.fr)

ANNEXES

N° DE L'ANNEXE	NOM DE L'ANNEXE
1	Modalités d'évaluation des opérations
2	Check liste des thèmes à traiter dans la notice environnementale
3	Modèle d'engagement de l'opération
4	Check liste des points à traiter dans le bilan à la livraison
5	Charte Chantier Propre
6	Check liste des points à traiter dans le bilan de l'opération en phase Exploitation

Annexe 1

Modalités d'évaluation des opérations

L'EPA Plaine du Var a développé une plateforme pour faciliter l'évaluation et le positionnement des opérations vis-à-vis des objectifs du référentiel ECOVALLEE QUALITE pour la Qualité Environnementale de l'aménagement et de la construction dans la Plaine du Var.

A cette fin, cette plateforme permet aux opérateurs :

- d'autoévaluer leurs opérations
- d'accéder aux documents et informations utiles pour la mise en œuvre de la démarche ECOVALLEE QUALITE
- de transmettre les informations relatives aux opérations d'aménagement ou de construction situées dans la plaine du Var en toute confidentialité par rapport aux autres opérateurs
- de connaître à tout moment les niveaux atteints pour les différentes opérations dont ils ont la charge
- de prendre connaissance des retours suite à l'évaluation de l'opération par l'EPA

La plateforme se veut accessible par les maîtres d'ouvrage d'une part mais également par les maîtrises d'œuvre associées à chaque opération et par les assistants à maîtrise d'ouvrage, d'autre part.

Pour créer un compte opérateur, il faut envoyer un mail à l'EPA Plaine du Var à l'adresse suivante :

geraldine.lorenz@epa-plaineduvar.com

en mentionnant le nom de l'opérateur, son adresse mail pour la création d'un compte spécifique et l'attribution de codes d'accès.

En outre, dans sa demande, l'opérateur pourra mentionner si il le souhaite l'existence d'un référent en charge de la démarche de Qualité Environnementale de manière à ce que des codes d'accès puisse lui être attribué également. Il est possible de limiter l'accès de ce référent en charge de la démarche de Qualité Environnementale à une opération particulière, pour celà il est utile que l'opérateur mentionne si ce dernier suit l'ensemble des opérations de l'opérateur ou uniquement certaines d'entre elles.

Une fois les codes attribués, cette plateforme est accessible à l'adresse suivante :

https://ecovalleequalite.slkingenierie.com

Annexe 2

Check liste des thèmes à traiter dans la notice environnementale

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

- Surface et nature du terrain
- Vocation de l'opération et activités projetées
- Imperméabilisation initiale de la parcelle

2. SYNTHESE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS, INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES ET AUX NUISANCES ET DE LA SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE DE L'OPERATION

3. DISPOSITONS ENVISAGEES POUR CHACUNE DES 8 THEMATIQUES

- **Thèmes 1 et 8 - Système de Management de l'Opération & gouvernance**
- **Thème 2 - Paysage et biodiversité :** Etat initial du site en termes d'impermeabilisation, surfaces végétalisées pleine terre et secondaires projetées - Comparaison impositions PLU
- **Thème 3 - Matériaux, confort et santé** : Choix des matériaux en liaison avec les indicateurs « Energie grise», «Epuisement des ressources», «Contribution à l'effet de serre» et «Qualité de l'air intérieur», matériaux recyclés/biosourcés/locaux, volumes de bois
- **Thème 4 - Energie & confort thermique :** Bioclimatisme (Etude masques solaires, orientations du bâtiment, protections solaires, facteur lumière jour (FLJ), indices d'ouverture (IO), etc) - Systèmes énergétiques pressentis (CVC, éclairage, ECS), Cep/Cep(max), Bbio/Bbio(max), taux de couverture en énergies renouvelables, surface PV et production, résultats Simulation Thermique Dynamique Confort et Consommation, dispositions en faveur d'un bâtiment Smart Grid Ready, démarche bas carbone ....
- **Thème 5 - Eau** : Coefficient d'imperméabilisation, ouvrages de rétention et volumes, systèmes hydroéconomes, systèmes d'arrosage et innovations éventuelles (réutilisation des eaux, agriculture urbaine, etc.) - Comparaison impositions PLU
- **Thème 6 - Déchets** : Surface et localisation des locaux déchets, type de déchets traités, démarches exemplaires (valorisation des déchets organiques, etc.).
- **Thème 7 - Déplacements** : Nombre de stationnements vélos et stationnements véhicules électriques - Comparaison impositions PLU

Annexe 3

Document d'engagement

DOCUMENT D'ENGAGEMENT AU REFERENTIEL ECO VALLEE QUALITE de l'EPA

(Nom du Projet)

1. Description, programme et contexte de l'opération

Surface de plancher, logement/activité/bureaux, Neuf ou réhabilitation, etc…

2. Démarche de Qualité Environnementale mise en œuvre dans le projet

Enjeux et principaux objectifs de Qualité Environnementale de l'opération

3. Engagement

Afin d'apporter une définition claire et précise des objectifs à atteindre pour chaque projet (construction neuve, réhabilitation, rénovation…) l'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT NICE ECOVALLEE a défini une démarche de qualité environnementale pour l'ensemble des opérations d'aménagement et de construction situées sur le territoire de l'OIN.

Dans le but de s'inscrire dans cette démarche de développement durable initiée par l'EPA NICE ECOVALLEE, (Nom de l'opérateur/ Maitre d'ouvrage) en charge de l'aménagement de l'opération (Nom du projet) s'engage à appliquer le Référentiel ECOVALLEE QUALITE Millésime XXXX et atteindre le profil « EFFICIENT/PERFORMANT/TRES PERFORMANT/EXCELLENT », c'est-à-dire le respect de 100% des objectifs du Niveau 1, X% des objectifs du Niveau 2 et X% des objectifs du Niveau 3.

(Pour les opérations situées dans les ZAC de l'EPA) Le Projet vise également la certification XXX et s'engage à atteindre le Niveau XXX.

L'intérêt de ces démarches de construction durable pour le projet est multiple :

Réduire l'impact environnemental de l'opération et les charges futures de manière durable,

Assurer le confort et la santé des personnes concernées par l'opération

Insérer le bâtiment de manière optimale dans l'environnement

Pour concrétiser cette démarche, (Nom de l'opérateur/ Maitre d'ouvrage) s'engage à allouer les ressources appropriées pour appliquer les dispositions techniques nécessaires à l'atteinte du niveau « XXX » du Référentiel ECOVALLEE QUALITE. Cela se traduit notamment par l'intégration d'un AMO QE, (Nom du bureau d'études), qui sera le garant de performance environnementale du projet et qui interviendra aux phases de Conception, Chantier/ livraison et Fonctionnement.

(Nom de l'opérateur/ Maitre d'ouvrage) prend l'engagement de s'assurer que la phase PC soit obligatoirement complétée sur la plateforme au moment du PC minute.

De plus, en phase fonctionnement et à 2 ans après la livraison, (Nom de l'opérateur/ Maitre d'ouvrage) s'engage à mettre à disposition de l'EPA NICE ECOVALLEE les données relatives à la performance environnementale du bâtiment. Par conséquent, (Nom de l'opérateur/ Maitre d'ouvrage) devra missionner (Nom du bureau d'études) pour effectuer ce bilan à 2 ans. Un document d'engagement du gestionnaire du bâtiment, dans lequel figure son nom et sa volonté de réaliser le bilan à 2 ans, devra également être fourni à la livraison.

Ainsi, cette opération se voudra exemplaire en matière de qualité environnementale et par conséquent, chacun des acteurs (Maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, bureau d'études, entreprises et tout autre intervenant du projet) démontrera une implication forte pour intégrer les exigences environnementales de la démarche, et ce à toutes les phases d'aménagement : depuis la conception du projet, en passant par la gestion du chantier et jusqu'au suivi de fonctionnement.

Fait à _____, Le _____

Signature de l'opérateur

Signature de l'EPA

Annexe 4

Check liste des thèmes à traiter dans le bilan à la livraison

- **Descriptif général de l'opération** : Situation, typologie, surfaces….
- **Construction et aménagements paysagers** : La présentation des aménagements réalisés et des photographies de la construction, des photos de l'opération finalisée, le bilan des surfaces végétalisées, les aménagements mis en œuvre visant à préserver la faune et la flore (prairies, ruches, nichoirs, passage à faune…).
- **Matériaux, confort et santé** : Systèmes constructifs et matériaux associés, bilan des matériaux recyclés/biosourcés/locaux, volume de bois atteint et utilisation dans l'opération, bilan des étiquettes qualité de l'air pour les matériaux de second œuvre.
- **Energie et confort thermique** : Résultats finaux en matière de consommations d'énergie primaire prévisionnelles, de confort d'été, d'éclairage naturel – Solutions architecturales (orientations, protections solaires) - Systèmes énergétiques installés (CVC, éclairage, ECS) – Energies renouvelables ou fatales mises en œuvre sur l'opération - Architecture de sous-comptage mise en œuvre et systèmes d'information associés – Solutions Smart Grids installées
- **Eau** : Coefficient d'imperméabilisation, ouvrages de rétention et volumes, systèmes hydroéconomes, systèmes d'arrosage et innovations éventuelles (réutilisation des eaux, agriculture urbaine, etc.)
- **Déchets** : Présentation / photos des infrastructures et des équipements de collecte, de traitement et de tri des déchets ménagers et d'activité – Solutions favorisant le tri des déchets d'exploitation ou la réduction à la source - Bilan des déchets de démolition et de construction produits par le chantier, taux de valorisation des déchets.
- **Déplacements** : Nombre de stationnements vélos et stationnements véhicules électriques
- **Chantier** : Bilan sur le déroulement général du chantier (incidents, plaintes, défauts de tri…), Bonne mise en œuvre des dispositions liées au chantier propre -Bilan déblais/remblais -Statistiques des consommations d'eau et d'électricité - Nombre d'heures d'insertion réalisées au total.

Annexe 5

Charte chantier propre de la plaine du Var

ORGANISER LE CHANTIER ET SES ABORDS

> Désigner un responsable chantier vert
> Limiter et sécuriser les abords
> Assurer la propreté du chantier et de ses abords

LIMITER LES POLLUTIONS DU MILIEU ENVIRONNANT

> Limiter la pollution de l'eau
> Limiter la pollution des sols
> Limiter l'émission des gaz à effet de serre

LIMITER LES NUISANCES CAUSÉES AUX RIVERAINS

> Limiter la pollution sonore
> Limiter les pollutions de l'air
> Limiter les pollutions visuelles
> Limiter les pollutions olfactives

RÉDUIRE, RÉUTILISER, ET RECYCLER LES DÉCHETS

> Limiter les volumes et quantités de déchets
> Assurer le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets collectés
> Utiliser de la terre de remblais d'origine locale

LIMITER LES RISQUES SUR LA SANTÉ DU PERSONNEL

> Protéger le personnel contre les nuisances sonores
> Protéger le personnel contre les produits et techniques dangereuses

INFORMER ET PRENDRE EN COMPTE LES REMARQUES DES RIVERAINS

> Informer les riverains sur le chantier et ses nuisances
> Afficher la démarche «chantier vert»
> Prendre en compte les remarques des riverains

INFORMER LE PERSONNEL DE CHANTIER

> Informer le personnel sur la démarche «chantier vert»
> Sensibiliser le personnel à la réduction des nuisances sur le chantier

PRÉSERVER LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET NATUREL

> Préserver et améliorer la biodiversité végétale existante
> Préserver le patrimoine archéologique
> Limiter les perturbations liées aux travaux à 12m au delà du bâtiment et à 1,5m aux bordures des voies pour les conduits de service public

Fait à :
Le :
Signature :

Le(s) maître(s) d'ouvrage
Le(s) maître(s) d'oeuvre
La/les entreprise (s)

LIENS UTILES:
Les chantiers respectueux de l'environnement :
http://www.chantiervert.fr/index.php

Annexe 6

Check liste des thèmes à traiter dans le bilan de l'opération en phase exploitation

- ECHELLE BATIMENT

- SUIVI DES COMPTAGES EAU ET ENERGIE
  - ‰ *Collecte des données pour les 5 postes de consommations en énergie (chauffage, refroidissement, production ECS, Ventilation et auxiliaires, éclairage) et les consommations en eau (y compris l'arrosage des espaces verts) / Efficacité des sondes d'humidité*
  - ‰ *Analyse des différences observées entre étude thermique (consommations prévisionnelles) et consommations réelles en tenant compte des taux d'occupation*

- SUIVI DU CONFORT INTERIEUR ET DE LA QUALITE DE L'AIR (Température, Humidité relative, Eclairement lumineux, Concentration en CO_2, Concentration en COV Globaux, Comptage des particules (0, 3 µm - 1µm))

- ETUDE DU RESSENTI DES USAGERS (ENQUETE USAGERS)

- FACILITE D'UTILISATION DU BATIMENT

- FACILITE D'ENTRETIEN

- DURABILITE ET RESISTANCE DES SUPPORTS, MATERIAUX ET EQUIPEMENTS

- PHOTOGRAPHIES DES BATIMENTS LIVRES ET DES ESPACES ENVIRONNANTS A DIFFERENTES SAISONS (au minimum 2 saisons)

- ECHELLE AMENAGEMENT

- DURABILITE DES AMENAGEMENTS REALISES

- FACILITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

- FACILITE D'ENTRETIEN DES ESPACES ET EQUIPEMENTS

- PERCEPTION DES USAGERS SUR LES AMENAGEMENTS (ENQUETE USAGERS)

EPA | NICE ÉCOVALLÉE

CONTACT

Etablissement Public d'Aménagement
Éco-Vallée Plaine du Var

Immeuble Nice Plaza
455, promenade des Anglais
BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3

Tel. : 04 93 21 71 00
Fax : 04 93 21 71 26

E-mail : contact@epa-plaineduvar.com

Rédaction et coordination : SLK Ingénierie / EPA Éco-Vallée Plaine du Var
Crédits photos : Agence D&A, B6 Drone, T. Malatrasi, S. Astien
Conception maquette : EPA Éco-Vallée Plaine du Var

www.ecovallee-plaineduvar.fr